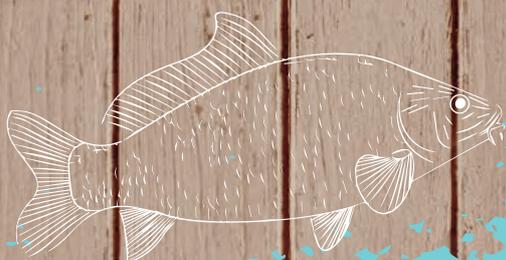


RAPPORT

ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022



FÉDÉRATION DE LA HAUTE-VIENNE
POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

ASSOCIATION LOI 1901

Agréée au titre de la protection de l'environnement, caractère d'un établissement d'utilité publique.





Haute-Vienne : Territoire de Pêche

PROTÉGER

SENSIBILISATION

FÉDÉRER DYNAMISME

RESPONSABILITÉ

PASSION

RÉCIPROCITÉ GÉRER

INTÉGRITÉ

PÊCHE

RESPECT

ÉDUCATION

PARTAGE

QUALITÉ

INNOVATION

ESPRIT D'ÉQUIPE



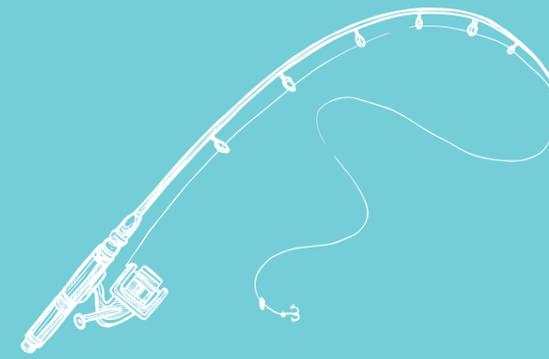


SOMMAIRE



 PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE	7
Présentation de la Fédération et fonctionnement.....	8
Organisation des ressources humaines	10
Assemblée générale ordinaire et assemblée générale extraordinaire	12
Réunions et participations du conseil d'administration et du bureau	13
Réunions des élus et/ou des salariés.....	13
 SERVICES GÉNÉRAUX	15
Accueil du public et gestion des contacts.....	16
Soutien aux AAPPMA et fonctionnement de la Fédération	16
Suivi financier	18
Accord-cadre Fédération - Agence de l'Eau Loire-Bretagne.....	18
Informatique	18
 ANIMATION, PROMOTION ET COMMUNICATION	19
Interventions en milieu scolaire	20
Ateliers pêche nature	20
Stages de pêche	21
Chroniques France Bleu Limousin	22
Salons	23
Identité visuelle.....	24
Publications	25
Stratégie Web.....	27
Création de supports vidéos.....	28
Partenariats	29
Outils de communication et prêt de matériel	30
Réalisation d'un panneau d'information	33
 ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT	35
Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques	36
Études et Travaux 2022	36
Labellisation d'un parcours de pêche « passion » sur la Vienne, commune d'Eymoutiers....	38
Régulation des cormorans	38
Garderie fédérale	38
Dossiers juridiques	39
Assistance technique	41
Inventaires piscicoles et pêches de sauvetage	41
Suivi sécheresse	42
PDPG	44
La qualification "Hébergement Pêche"	45
Formation des professionnels du tourisme	47
Cartographies interactives.....	47
Travaux de modifications réglementaires.....	48
Mise en place d'un nouveau parcours spécialisé.....	48
Challenge Henri Hermet.....	49
 BILAN DES EMPOISSONNEMENTS	51
Empoisonnements en 2022.....	52
 BILAN FINANCIER	57
Vente de cartes	58
Bilan annuel des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	63
Bilan financier de la Fédération.....	63
 DOCUMENTS FINANCIERS EXERCICE 2022	67



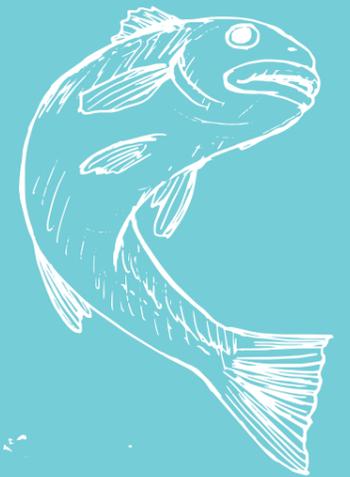


RAPPORT

ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022



PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE





Le document que vous tenez entre les mains constitue le bilan de toutes les actions entreprises par votre Fédération durant l'année 2022.

Pour introduire ce rapport, nous avons pour coutume de présenter l'équipe qui agit pour votre Fédération, salariés comme élus. De plus et avant de détailler chacune des activités de la Fédération, nous vous présentons un récapitulatif des différentes réunions et commissions.

L'année 2022 n'a pas été impactée par la crise sanitaire comme en 2020 et 2021. Elle a permis de retrouver une certaine sérénité et de confirmer le nouvel élan impulsé par le conseil d'administration et l'équipe salariée.

PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION ET FONCTIONNEMENT

La Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est une association Loi 1901, qui a le caractère d'un établissement d'utilité publique. Elle est chargée par le Code de l'environnement de missions d'intérêt général. Fin 2022, elle a obtenu le renouvellement de son agrément au titre de la protection de l'environnement.

Les missions de la Fédération

Votre Fédération a pour principales missions :

- le développement et la promotion du loisir pêche ainsi que du tourisme pêche ;
- la protection des milieux aquatiques, ainsi que la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental ;
- l'éducation des jeunes populations au respect de l'environnement.



Les compétences de la Fédération

Les missions incombant à la Fédération définissent les compétences qui lui sont attribuées :

- **valorisation de secteurs de pêche, aménagements** : rédaction, animation et mise en œuvre du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche, parcours labellisés, parcours spécifiques, postes de pêche partagés, mises à l'eau ;
- **connaissance des milieux** : élaboration et mise en place d'un Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (*diagnostic des milieux et proposition d'actions pour remédier aux perturbations*), études, pêches à l'électricité ;
- **actions sur le milieu** : continuité écologique, repeuplements, restauration des milieux, aide technique et financière aux syndicats de rivière et aux AAPPMA, emploi d'une équipe en réinsertion sociale chargée de travaux d'entretien ;
- **promotion, information, éducation à l'environnement, au développement durable et à la biodiversité** : ateliers pêche nature, stages, interventions scolaires, actions de communication, salons etc. ;
- **consultation pour avis** : sur tout aménagement ou mesure susceptible de porter atteinte aux milieux aquatiques ;
- **surveillance des cours d'eau** : gardes-pêche, suivi sécheresse, réseau sentinelle.

Composition du Conseil d'administration et du Bureau Fédéral

Le Conseil d'Administration a pour vocation de définir et de mettre en place la politique de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique. En 2022, des élections ont été organisées pour le renouvellement des administrateurs composant le conseil d'administration de la Fédération.

Le Bureau actuel se compose de Jean-Christophe BOIREAU, Président, de Julien BUISSON, Vice-Président, de Didier MARCELLAUD, Vice-Président, de Marc DRUTEL, Trésorier, de Jean-Jacques PICOT, Trésorier adjoint, de Nicolas LAUDOUÉINEIX, Secrétaire et de Daniel EUDENBACH, Secrétaire-adjoint.

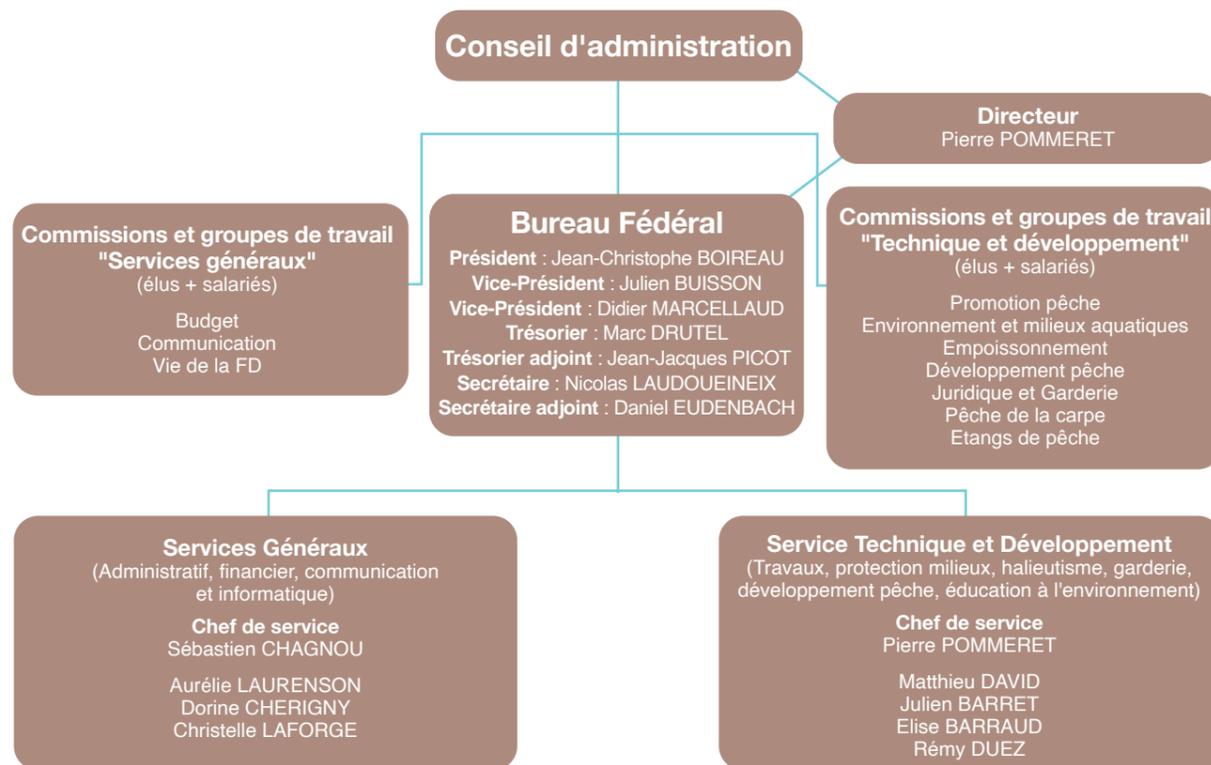


ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Fonctionnement de la structure

Depuis les élections de 2022, le conseil d'administration a défini un nouveau projet associatif en mettant les 51 AAPPMA au centre de ses préoccupations. Le conseil d'administration a également lancé un projet ambitieux concernant l'actualisation de son Plan Départemental pour la protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources Piscicoles (PDPG). Ceci doit permettre de connaître finement la composition des peuplements piscicoles présents au sein de chaque contexte et de disposer d'outils d'aide à la décision quant à la définition des programmes de restauration pouvant être portés par la Fédération.

Deux pôles sont présents au sein de la Fédération à savoir : administratif et technique/développement. Des groupes de travail thématiques ont été souhaités et placés sous la responsabilité d'administrateurs de la Fédération. Il y a notamment un groupe relatif à la dynamisation des étangs de pêche et un groupe relatif à la dynamisation de la pêche de la carpe.



Composition de l'équipe fédérale

Une équipe dynamique et polyvalente composée de 9 professionnels. Madame Elise BARRAUD a intégré l'équipe en juillet 2022 en tant que chargée de missions techniques. Monsieur Rémy DUEZ est arrivé en novembre 2022 en tant que chargé d'étude PDPG pour un Contrat à Durée Déterminée de 12 mois, renouvelable pour une durée de 6 mois.

Stages

En 2022, le Service Technique & Développement a reçu plusieurs stagiaires dans le cadre de leur cursus scolaire ou de leur formation professionnelle.

► Stage d'observation en milieu professionnel du cursus de 3^{ème} :

Ces stages en « entreprise » sont obligatoires pour les élèves de 3^{ème}. Ce sont des stages d'observation dont l'objectif est d'aider les jeunes à confirmer ou non leurs choix d'orientation pour leur vie future. C'est pour eux ; une première prise de contact avec le monde professionnel et son environnement. Ces stages s'effectuent sur une période maximale de 5 jours et confèrent aux stagiaires un statut d'observateur sur l'activité de la structure accueillante.

- **Sacha PARVERIE**, élève au collège Albert Calmette de Limoges a pu se familiariser aux missions de notre structure du 7 février au 11 février ;
- C'est le cas également de :
- **Marius DECONCHAT**, élève au collège Fernand Lagrange de Pierre-Bufferre, du 26 septembre au 30 septembre ;
- **Nicolas DELUCHE**, élève au collège de l'école forestière de Meymac, du 20 juin au 24 juin et du 5 décembre au 9 décembre ;
- **Simon DE BODISCO**, élève au collège Pierre Donzelot à Limoges du 5 décembre au 9 décembre ;
- **Pierre RATINAUD**, élève au lycée professionnel agricole de Saint-Yrieix-la-Perche du 12 décembre au 16 décembre ;

► Stage dans le cadre d'un Baccalauréat Technologique STAV Aménagement au lycée des Vaseix (Verneuil-sur-Vienne) :

Jules VIDEAUD est venu en stage à la Fédération du 24 octobre au 28 octobre.

► Stage dans le cadre d'une seconde STAV Aménagement au lycée des Vaseix (Verneuil-sur-Vienne) :

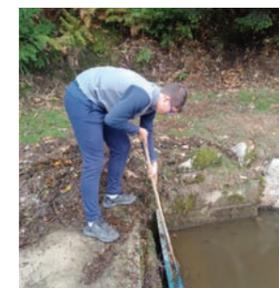
Mathis TALON a été accueilli en Fédération du 13 juin au 17 juin.

► Stage dans le cadre d'un Master I Droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme à la Faculté de Limoges :

Axelle DUBOIS en stage du 4 avril au 4 juillet puis prolongée en CDD de 2 mois du 11 juillet au 31 août.

► Stage dans le cadre d'un BTS Gestion et Protection de la Nature au lycée Henri Queuille (Neuvic) :

Mathys DUTROU en stage du 18 avril au 29 avril puis du 23 mai au 29 juillet.



Marius DECONCHAT



Jules VIDEAUD
et Nicolas DELUCHE



Simon DE BODISCO



Pierre RATINAUD



Mathis TALON



Axelle DUBOIS



Mathys DUTROU

Formation du personnel

Aurélien LAURENSEN et Elise BARRAUD ont été formés sur Excel et Word dans un objectif de perfectionnement.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Les élections destinées à renouveler les membres du conseil d'administration se sont déroulées le 26 mars 2022. Sous l'autorité de M. Eric HULOT de la DDT 87.

Après contrôle de l'identité des votants (*la détention d'une carte de pêche 2022 ayant été vérifiée au préalable*), des éventuels pouvoirs, passage devant l'urne et émargements de l'intégralité des délégués présents, M. HULOT, assisté par 3 salariés de la FDAAPPMA 87, procède au dépouillement.

Sur 61 électeurs, 57 bulletins de vote ont été valablement déposés. Parmi ces bulletins, 3 ont été déclarés blancs ou nuls et donc 54 ont été comptabilisés comme des suffrages exprimés.

Après comptage des voix présents sur ces bulletins, et par ordre alphabétique, sont élus au Conseil d'Administration de la FDAAPPMA 87, les 15 personnes suivantes :

AUDOIN André ;
BOIREAU Jean-Christophe ;
BUISSON Julien ;
CHAPUT Jean-Luc ;
DELETTRE Dominique ;
DRUTEL Marc ;
EUDENBACH Daniel ;
FREDAIGUE-POUPON Martine ;
GALLOPIN Cyril ;
LATOUILLE Jean-Michel ;
LAUDOUÉINEX Nicolas ;
MARCELLAUD Didier ;
MENUT Laurent ;
PICOT Jean-Jacques ;
TOURNOIS Bruno.

Les résultats sont prononcés à l'assistance par M. HULOT.

A l'issue, M. André AUDOIN, doyen des candidats, prononce un discours de remerciements à destination de l'ensemble des votants et des présents. Il précise également que le Conseil d'Administration nouvellement élu se réunira le vendredi 1^{er} avril 2022 à 19h00 pour élire les membres du Bureau.

M. LATOUILLE Jean-Michel a présenté sa démission en août 2022 pour des raisons personnelles.

RÉUNIONS ET PARTICIPATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU

Réunions internes et commissions

- le Bureau s'est réuni de manière régulière tout au long de l'année (8 fois) ;
C'est moins qu'en 2021 (13 réunions du Bureau) dans la mesure des nouvelles délégations transférées au Directeur dans le pilotage de la performance de la structure. De nombreuses sollicitations s'effectuent également par voie dématérialisée ce qui améliore la vitesse de certains processus décisionnels.
- le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois ;
- une réunion des Présidents s'est tenue le 1^{er} octobre 2022 ;
Cette réunion a également été l'occasion d'un tournage concernant la valorisation de l'investissement bénévole, réalisé par Nicolas FAY.
- trois commissions « **Communication** » ont été réunies en 2022 – 17 juin, 9 septembre et 19 décembre ;
- deux commissions « **Empoisonnement** » ont été réalisées sur l'année 2022, le 5 mai et le 15 septembre ;
- trois commissions « Budget » se sont tenues le 20 juin, le 11 juillet et le 6 décembre. Plusieurs points de contrôle ont été organisés avec le Trésorier, le chef des services généraux et le Directeur entre juin et décembre.

Réunions externes

- les élus ont participé à de nombreuses reprises à différentes commissions externes auxquelles la Fédération prend part : comités de pilotage, comités techniques, Conseils d'Administrations, commissions, etc. Ces réunions sont en lien avec les missions statutaires de la Fédération et permettent la mise en œuvre effective des politiques fédérales dans une logique partenariale.
- les élus représentent notre Fédération dans les multiples réunions du Club Halieutique Interdépartemental, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département, de la Préfecture, des Mairies, du Comité Départemental d'Evaluation des Risques Sanitaires et Technologiques, des comités de Pilotage des syndicats de rivière, de l'Association Régionale Pêche Nouvelle-Aquitaine et la liste n'est pas exhaustive.

Mandats complémentaires

- Jean-Christophe BOIREAU, Président, est membre de la commission prospective du CHI, administrateur de l'ARPNA ;
- Julien BUISSON, Vice-Président, est administrateur de l'ARPNA ;
- Daniel EUDENBACH, Secrétaire-adjoint, est administrateur de LOGRAMI et également administrateur et membre du bureau du Club Halieutique Interdépartemental ;
- Marc DRUTEL, Trésorier, est Président du Comité Départemental de la Haute-Vienne de la Fédération Française des Pêches Sportives jusqu'à fin 2022 ;
- Jean-Jacques PICOT, Trésorier adjoint, est vérificateur aux écritures du Club Halieutique Interdépartemental.

RÉUNIONS DES ÉLUS ET/OU DES SALARIÉS

Présence et/ou avis techniques

Auprès des services de l'État et établissements publics

- des échanges ont eu lieu avec les services de l'État, notamment dans le cadre du comité sécheresse qui s'est réuni 14 fois en 2022 ;
- animation du réseau « Sentinelles des cours d'eau » ;
- réunions et échanges avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au sujet du bilan de la convention cadre 2019-2021, conditionnant les financements de l'Agence et le programme de mesures ;
- Réunions de travail avec l'EPTB ;
- Réunions avec les syndicats de rivière.



PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

Auprès des collectivités piscicoles

- Assemblée Générale de la FDAAPPMA 87 ;
- avec l'Association régionale des FDAAPPMA de Nouvelle Aquitaine (ARPNA) ;
- avec l'ARPNA de Nouvelle Aquitaine encore, sur la mise en place d'un webPDPG, outil en ligne permettant de collecter et visualiser les données récoltées par les fédérations (*état des milieux, des populations piscicoles, relevés de terrain, etc.*) ;
- aux assemblées générales des AAPPMA.

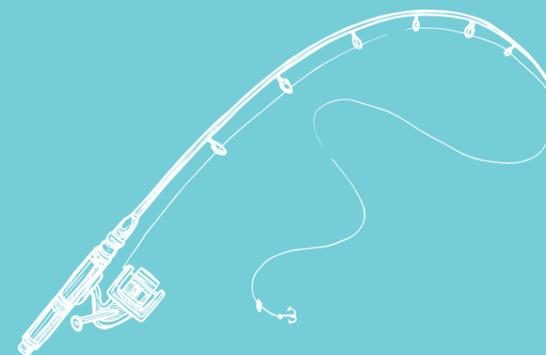
Avec les administrations, collectivités et établissements publics

L'année 2022 a été marquée par une reprise des réunions en présentiel bien que la visioconférence ait été certaines fois privilégiée :

- CoDERST ;
 - M. Jean-Michel LATOUILLE est le représentant élu de la Fédération au CODERST et M. POMMERET est le suppléant.
 - M. Dominique DELETTRE a remplacé M. LATOUILLE à partir du mois d'octobre 2022.
- nombreuses réunions souhaitées par la nouvelle gouvernance avec :
 - la chambre d'agriculture ;
 - le syndicat des étangs ;
 - l'Association de Promotion de poisson local en Nouvelle-Aquitaine ;
 - Sources et Rivières du Limousin ;
 - le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne ;
 - l'Etablissement Public Territorial de Bassin.
- réunions relatives au plan de gestion du lac de Saint-Pardoux et au développement du tourisme pêche et notamment l'EPIC ;
 - M. Jean-Michel LATOUILLE est le représentant élu de la Fédération à l'EPIC de Saint-Pardoux jusqu'en septembre 2022. Il est remplacé par M. Didier MARCELLAUD.
- réunions relatives au plan d'eau de La Pouge avec le Conseil Départemental ;
- réunions relatives au plan d'eau d'Uzurat avec la Mairie de Limoges ;
- réunions relatives aux barrages avec EDF ;
- réunions avec les syndicats de rivière ;
- cette année 2022, la Fédération et les services de la DDT se sont réunis pour mettre au point la réglementation de la pêche en Haute-Vienne pour l'année 2022 : dates d'ouvertures, quotas, parcours spécifiques (*carpe, loisirs, graciation, etc.*).

Avec les acteurs touristiques du département

Dans le cadre de la mise en œuvre effective du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDL), la Fédération a notamment poursuivi son travail de développement de la qualification des hébergements pêche en collaboration avec les offices de tourisme. La création de la Société Publique Locale a lancé une nouvelle dynamique pour le tourisme en Haute-Vienne. La Fédération a été sollicitée pour participer aux différentes réunions permettant la création d'un bloc marque.



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022



SERVICES GÉNÉRAUX



Les Services Généraux regroupent les activités souvent moins visibles de la Fédération mais tout aussi importantes et nécessaires d'un point de vue du fonctionnement même de la structure et des AAPPMA.

ACCUEIL DU PUBLIC ET GESTION DES CONTACTS

Accueil physique et téléphonique

Les Services Généraux assurent chaque jour l'accueil physique et téléphonique des adhérents, visiteurs, partenaires, AAPPMA, etc. au siège de la Fédération.

En 2022, c'est environ 1 000 personnes qui ont été accueillies et renseignées sur toutes les missions « pêche et protection du milieu aquatique » dévolues à la Fédération. Parmi ce nombre, ce sont **394 pêcheurs** qui ont pris leur carte de pêche directement dans les locaux en choisissant l'AAPPMA de leur choix, un chiffre en progression par rapport à 2021.

Le paiement par TPE (*Terminal Electronique de Paiement*) - mis en place en 2021 - a été privilégié par la moitié des adhérents venus acheter leur carte de pêche en Fédération en 2022 soit 200 cartes vendues grâce à ce moyen de paiement.

Ces activités d'information du public et des pêcheurs sont également réalisées via les réponses aux appels téléphoniques, qui oscillent toujours entre 1 000 et 2 000 appels par an.

Gestion des correspondances

L'année 2022 a également été rythmée par les nombreuses sollicitations, par courrier ou courriel, reçues chaque jour. En 2022, ce sont presque 3 000 courriels de toute nature (*reçus sur la boîte institutionnelle*), plus de 200 à 300 courriers « papiers » qui ont été traités.

Cette gestion est « chronophage » mais c'est une activité indispensable au bon fonctionnement de la structure.

SOUTIEN AUX AAPPMA ET FONCTIONNEMENT DE LA FDAAPPMA

En plus de contribuer au fonctionnement de la FDAAPPMA, les Services Généraux guident et soutiennent tout au long de l'année les 51 AAPPMA du département dans leurs différentes démarches administratives et/ou statutaires : bilan annuel, modification de Conseil d'Administration ou Bureau, gestion du dispositif « cartedepeche.fr », assurance, etc.

Les échanges téléphoniques, courriels ou en présentiels sont la base de ce soutien.

Au-delà des démarches annuelles récurrentes, 2022 a été riche en obligations statutaires pour la FDAAPPMA avec les élections au Conseil d'Administration de la FDAAPPMA 87 intervenues en Assemblée Générale Extraordinaire le 26 mars 2022 et l'élection du Bureau le 1^{er} avril 2022.

Ainsi, les services généraux ont œuvré pour que ces démarches puissent se dérouler le plus sereinement possible en mettant en place et en organisant les réunions, le tout encadré par la Direction Départementale des Territoires. Par la suite, ont été établies les différentes déclarations subséquentes auprès des différents organismes.

En 2022, un fonds actions AAPPMA avait été mis en place avec une enveloppe de 15 000 €. Ce budget était réservé aux demandes de subventions des AAPPMA pour réaliser des actions dans le cadre de leur missions statutaires. C'est ainsi que 15 dossiers ont été déposés et instruits, pour des actions allant de l'achat de matériel informatique ou d'entretien des rives, de goodies ou, par exemple, la réalisation d'un panneau identitaire pour une AAPPMA. Au titre de l'année 2022, ces 15 dossiers ont donné lieu à un versement d'une **aide cumulée** de la Fédération vers les AAPPMA, de **10 662 €**.





SERVICES GÉNÉRAUX

SUIVI FINANCIER

Les Services Généraux assurent également, sous le contrôle du Trésorier et du Président ainsi que de la Direction, le suivi financier de la Fédération en :

- participant à l'établissement du budget prévisionnel et rectificatif par la commission « Budget » ;
- réalisant le suivi de ce budget ;
- traitant quotidiennement les différentes factures « fournisseurs » inhérentes à l'activité de la structure ;
- opérant aux refacturations auprès des AAPPMA et autres créanciers de la Fédération ;
- centralisant le suivi des différents dossiers de subventions ;
- saisissant et préparant les différents éléments comptables ;
- assistant l'expert-comptable et le commissaire aux comptes de la Fédération dans leurs missions respectives.

A titre indicatif, en 2022, la facturation « Clients » a significativement augmentée de 50 % par rapport à 2021 avec 277 factures établies (181 en 2021) auxquelles s'ajoutent les 394 cartes de pêche délivrées directement par la Fédération. Cette augmentation est majoritairement due à l'activité engendrée par le déroulement du Challenge Henri-Hermet de Saint-Pardoux en Novembre 2022. Coté « Fournisseurs », ce sont environ 900 factures qui ont été traitées. Même si ce chiffre est inférieur à 2021 (environ 980 en 2021), il reste supérieur à la moyenne observée les 4 années précédentes démontrant une activité soutenue de la Fédération.

Au-delà de ces éléments, les Services Généraux réalisent également les ventilations mensuelles des cotisations des cartes de pêche vers les AAPPMA et le Club Halieutique après leur collecte par la FNPF. Cela représente environ 600 virements bancaires à opérer uniquement pour cette thématique.

ACCORD-CADRE FDAAPPMA87 - AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Depuis un premier accord entre le Ministère de l'écologie et la FNPF signé le 27 mars 2012 et à la suite de son renouvellement intervenu le 24 juin 2019 avec la participation des 6 agences de l'eau et l'Office Français de la Biodiversité, certaines actions des FDAAPPMA peuvent être aidées financièrement par les agences de l'eau.

En 2022, une demande de subvention a été déposée fin 2021 d'un montant de 40 000 euros et acceptée.

Comme pour les années précédentes, cette dernière a porté sur différentes actions parmi lesquelles l'élaboration du programme d'actions de la Fédération, les études et différents suivis engagés sur les milieux aquatiques, l'appui aux collectivités, la participation à diverses réunions et les actions de communication.

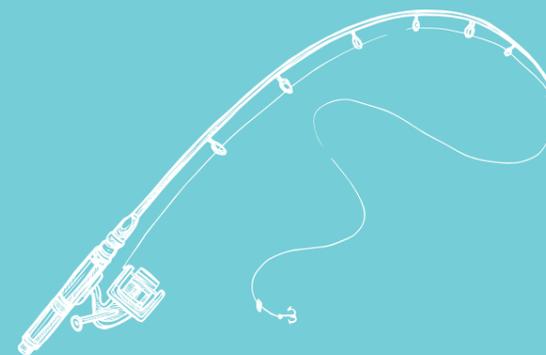
INFORMATIQUE

L'informatique est l'outil indispensable et incontournable de notre ère pour permettre le bon fonctionnement d'une structure et accroître son efficacité.

En 2022, les Services Généraux ont poursuivi la modernisation des outils permettant à la Fédération et les associations adhérentes d'assurer leurs missions statutaires mais aussi pour que les élus et la direction disposent d'outils performants d'aide à la décision et permettant le pilotage de la performance.

Ainsi, en 2022, l'ERP-CRM (solution informatique) mis en place, personnalisé et testé en 2021, a été déployé pour permettre un meilleur pilotage de la performance de la structure avec une gestion centralisée des projets de la structure, mais aussi les ressources humaines, certains aspects financiers, les factures clients, les agendas, etc.

Par ailleurs, outre ce fonctionnement interne, les services généraux soutiennent les AAPPMA sur ce domaine en assurant par exemple les démonstrations de l'usage du site « cartedepeche.fr » auprès de leurs dépositaires, en les conseillant sur l'acquisition ou l'usage de matériel informatique, etc.



ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022





INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

En 2022, les animations ont pu reprendre normalement après deux années contrariées par le COVID. L'utilisation de la roue pédagogique est un véritable atout pour dynamiser et rendre plus ludiques les animations en classe. Au total ce sont 245 élèves de 14 classes différentes qui ont été sensibilisés à la connaissance du milieu aquatique et initiés à la pratique de la pêche avec comme toujours, le soutien des bénévoles des AAPPMA locales.



ATELIERS PÊCHE NATURE

En 2022, ce sont toujours 3 APN qui se sont déroulés les mercredis après-midi en mai et juin dans le département. L'APN de Bessines-sur-Gartempe n'a pas repris de service cette année mais celui de Limoges a été créé. Ces ateliers sont toujours encadrés par des moniteurs-guides de pêche avec le soutien des bénévoles des AAPPMA. Au total ce sont 26 jeunes qui ont pu découvrir et pratiquer différentes techniques de pêche (pêche au leurre, pêche de la carpe, pêche au coup, pêche au feeder, etc.) et qui ont également été sensibilisés à la connaissance du milieu aquatique durant ces ateliers.



STAGES DE PÊCHE

Cette année enfin, après deux années de COVID, l'ensemble des stages programmés ont pu se tenir. Ce sont donc au total 12 stages de 2 jours qui se sont déroulés pendant les vacances d'été : 4 stages de pêche durant les vacances de Pâques et 8 stages durant les vacances d'été.

Les thématiques proposées sont

Vacances de Pâques

- pêche de la truite en rivière (8 places à partir de 12 ans) ;

Vacances d'été

- pêche des carnassiers du bord (8 places à partir de 12 ans) ;
- pêche au Coup et pêche de la carpe (12 places à partir de 10 ans) ;
- pêche des Carnassiers en bateau (4 places à partir de 12 ans).

Les 12 stages proposés ont comptabilisé 83 participants au total dont 56 jeunes différents. Plusieurs jeunes ont souhaité découvrir ou redécouvrir différentes thématiques et se sont donc inscrits à plusieurs stages.

Chaque stage a été encadré et animé par l'animateur fédéral, Julien BARRET et par un moniteur-guide de pêche professionnel du département (Karl COURGNAUD, Antoine MACHINAL et Cédric PLASSEAU).

D'année en année, la Fédération réussit à faire de ces stages un véritable outil de formation mais aussi de promotion et de communication du loisir pêche.



Initié en 2020, la Fédération poursuit son partenariat avec l'entreprise VMC afin de promouvoir l'utilisation d'hameçons sans ardillon. Une large gamme d'hameçons sans ardillons, fournie par VMC, sont dorénavant utilisés lors des stages. Depuis 2021, la Fédération noue un partenariat avec la marque Native, spécialisée dans la pêche de la truite, afin de proposer du matériel de qualité aux jeunes lors des stages de Pâques : pêche de la truite en rivière.





CHRONIQUES FRANCE-BLEU LIMOUSIN

Afin de diffuser une information pêche détaillée et accessible au plus grand nombre, la Fédération maintient son partenariat avec France Bleu Limousin dans le cadre de chroniques pêche hebdomadaires diffusées le week-end et traitant de nombreux sujets.

8 séances d'enregistrement, comprenant chacune 6 sujets, ont été réalisées avec la participation de Jean-Claude BOULESTEIX (*Chroniqueur France Bleu Limousin*) ce qui représente 42 chroniques diffusées sur l'année 2022. La dernière séance d'enregistrement de l'année (*décembre 2022*) étant consacrée aux chroniques diffusées début 2023. La Fédération était également présente lors de deux émissions en direct « Côté Experts » aux côtés de Régis MAZABRAUD.

L'objectif de ces chroniques et/ou interventions est de promouvoir le loisir pêche auprès des auditeurs de France Bleu Limousin et de satisfaire aussi bien les pêcheurs écoutant cette radio que les non pêcheurs souhaitant s'informer sur cette pratique.

Divers sujets sont abordés allant de la réglementation de la pêche, en passant par la promotion des activités fédérales, par des conseils techniques ou pratiques ou encore par la présentation de spots de pêche et d'espèces de poissons. Le tout en s'adaptant à l'actualité et aux différentes saisons.

Chaque année, la Fédération met tout en œuvre pour faire évoluer ces rendez-vous « pêche » afin de fidéliser les auditeurs. Ces chroniques sont très appréciées par les pêcheurs et les non pêcheurs. Elles arrivent même en tête des réécoutes sur le site de France Bleu Limousin. Elles sont également partagées sur Facebook par France Bleu et par la Fédération elle-même.



SALONS

Forum des Associations de Limoges

Le Forum des Associations est une manifestation à destination des habitants de Limoges et de sa périphérie proche, organisé par la ville de Limoges.

Institué dans le cadre de la politique d'aide à la vie associative souhaitée par la municipalité et pour permettre au plus grand nombre d'associations de se faire connaître, ce Forum propose aux Limougeaudois de venir rencontrer les associations de la ville et de découvrir la multitude de leurs activités.

Cette année marquait la 8^{ème} édition de cet événement pour lequel la participation ainsi que l'accès du public sont gratuits.

En 2022, le forum s'est déroulé les 3 & 4 septembre. La Fédération était présente pour répondre aux interrogations du public et distribuer de la documentation.

Ce fut l'occasion de dévoiler le nouveau stand fédéral, à la fois plus moderne, plus esthétique et plus attractif. Le grand public a d'ailleurs apprécié ce nouveau support de communication, prenant plaisir à le découvrir et à venir à la rencontre des élus et des salariés pour s'informer sur la pêche et la protection des milieux aquatiques. Les élus des trois AAPPMA de Limoges (*Beaublanc, Les Ponticauds, La Truite-Montmailler*) et du conseil d'administration fédéral se sont relayés tout le week-end permettant ainsi de mieux faire connaître le rôle et les missions des structures associatives de la pêche de loisir.

En plus des nombreux visiteurs - petits et grands - venus tester le simulateur de pêche ou jouer aux différentes activités proposées, le stand fédéral a également accueilli les personnalités politiques locales telles que M. Emile-Roger LOMBERTIE, Maire de Limoges, Mme Manon MEUNIER, Députée de la 2^{ème} circonscription de la Haute-Vienne et M. Jean-Marie BOST, conseiller départemental. Les membres de l'APPMLE de Limoges (*association pêche à la mouche*) sont également venus sur le stand.

Ce forum est un rendez-vous incontournable pour donner à la Fédération, une visibilité auprès des habitants de Limoges. Merci aux bénévoles des AAPPMA de Limoges « Les Ponticauds », « La Truite Montmailler » et « Beaublanc » pour leur présence et leur aide lors de cette édition.





IDENTITÉ VISUELLE

Depuis début 2020 la Fédération s'est dotée d'une charte graphique à la fois représentative, moderne et impactante. Cette identité visuelle, en cohésion avec les valeurs, les missions et les objectifs de communication de la Fédération, a permis en 2022 de faire évoluer plusieurs supports de communication tels que les publications mais aussi les objets publicitaires.

Identification du siège

Afin de faciliter l'identification du bâtiment depuis la rue, il a été décidé d'ajouter un sticker sur la devanture du bâtiment, à l'entrée principale, sous l'enseigne « Haute-Vienne : Territoire de Pêche » déjà existante. Le sticker a été installé à l'hiver 2022 par la société BOMBONERA et reprend le nom complet de la structure « Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ».



Création d'une toise



Dans le cadre du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche et à l'instar d'autres fédérations départementales, le Conseil d'administration fédéral a souhaité expérimenter en concertation avec les 51 AAPPMA du département la mise en place d'une fenêtre de capture sur le brochet (*espèce classée vulnérable par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature*), afin de protéger les plus gros poissons (*qui sont les meilleurs géniteurs*) et ainsi assurer une meilleure reproduction et un attrait supplémentaire pour la qualité de la pêche.

Pour accompagner cette nouveauté réglementaire, la Fédération a souhaité créer une toise pour la pêche des carnassiers. La conception graphique a été réalisée en interne par le service communication et développement. Pour prioriser les circuits courts, la fabrication a été effectuée en local par un pêcheur haut-viennois (*AP Communication à Solignac*).

La distribution d'une cinquantaine d'exemplaires de cette toise a eu lieu à l'occasion de l'ouverture de la pêche du brochet, par le biais d'un jeu destiné aux pêcheurs haut-viennois proposé sur les réseaux sociaux de la Fédération (*Facebook et Instagram*). Ces toises sont également venues récompenser les compétiteurs de l'Open Carnassiers de Saint-Pardoux (*Challenge Interdépartemental de pêche des carnassiers Henri Hermet*) à l'automne 2022.

Merci à nos partenaires pour la conception de cette toise : la région Nouvelle-Aquitaine, l'Association Régionale Pêche Nouvelle-Aquitaine, EDF et VMC.



Réédition d'objets publicitaires

Pour compléter les objets publicitaires déjà mis en place en 2021, et face au succès des bracelets estampillés « Pêche Haute-Vienne », la Fédération a souhaité rééditer les bracelets en différents coloris et différentes tailles. Ainsi, en 2022 les enfants ont eu droit, eux aussi, à leurs bracelets aux couleurs attrayantes.

Comme lors des années précédentes, ces objets ont pour vocation d'être distribués auprès des AAPPMA, du grand public et des partenaires.



Supports de documentation

La Fédération a fait créer des supports en bois par la société haut-viennoise Euro PLV afin de rendre plus identifiable sa documentation chez les dépositaires du département (*détaillants d'articles de pêche, commerces, mairie, etc.*). Ces supports en deux formats (*A4 et A5*) permettent de mettre notamment à disposition des pêcheurs et du grand public le Guide de Pêche 87 et le Rapport d'activité annuel.



PUBLICATIONS

Guide de Pêche

Chaque année, la Fédération édite le Guide de Pêche en Haute-Vienne dans lequel figure la réglementation de la pêche dans le département, une carte hydrographique, les différents parcours de pêche et les nouveautés.

Cette édition 2023, parue le 15 décembre 2022, comporte notamment les parcours de pêche (*parcours de loisir, parcours de pêche de la carpe de nuit, parcours Famille, parcours Découverte, parcours de graciation, parcours spécialisés...*) du département sous forme de cartes interactives consultables via un QR Code à flasher.

Après un important travail de rédaction, d'élaboration et de suivi du service communication au côté du prestataire APCL Services pour la conception, le dossier s'est finalisé par un suivi de l'impression chez le prestataire GDS Imprimeurs.



Ce guide, imprimé à 13 000 exemplaires, est distribué gratuitement à chaque acquéreur d'une carte de pêche du département, aux enfants lors des interventions en milieu scolaire, aux touristes dans les offices ou sur les salons auxquels la Fédération participe mais aussi lors des nombreuses animations. Ce mode de distribution en fait un outil promotionnel incontournable pour la pêche en Haute-Vienne.

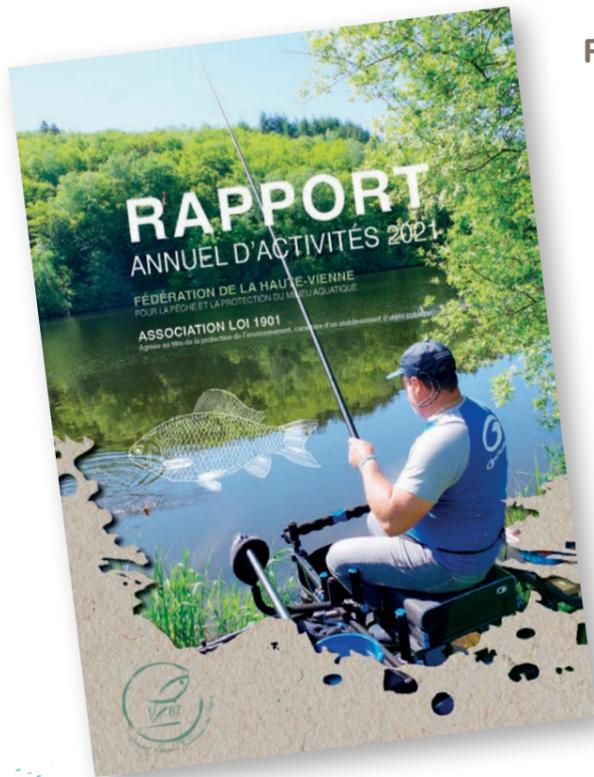
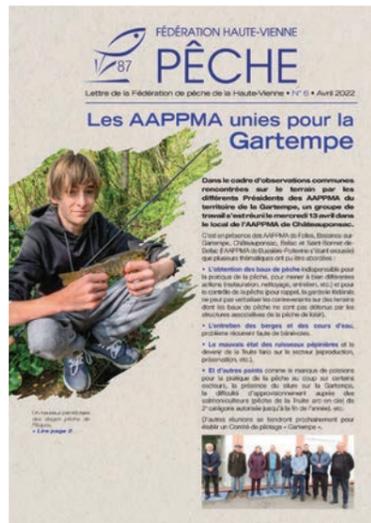
De nombreux partenaires financent le coût de ce support de communication grâce à une insertion publicitaire (*institutionnels, collectivités, détaillants d'articles de pêche, etc.*). Merci à eux pour leur engagement auprès de la Fédération.



Lettre d'information interne

En novembre 2021, la Fédération a mis en place une lettre d'information mensuelle à destination des AAPPMA du département. Diffusée par courriel aux membres des bureaux, cette lettre reprend l'actualité de la Fédération et des structures du réseau de la pêche associative.

Mise en page à ses débuts par « La Navette », agence de rédacteurs spécialisée dans le traitement de l'information, cette lettre est depuis mai 2022 créée et rédigée en interne par le service communication de la Fédération.



Rapport d'activité

Comme chaque année, la Fédération a rédigé son rapport d'activité regroupant toutes les actions fédérales : présentation institutionnelle, services généraux, animation/promotion/communication, activités techniques et développement, bilan des empoisonnements et bilan financier.

Le service communication centralise les rapports écrits de chaque service et se charge de suivre le dossier transmis au prestataire APCL Services pour la conception. L'impression est quant à elle confiée au prestataire GDS imprimeurs.

Ce document riche et complet est ensuite diffusé lors de l'Assemblée Générale de la Fédération puis consultable sur le site internet de la Fédération



STRATÉGIE WEB

Site Internet

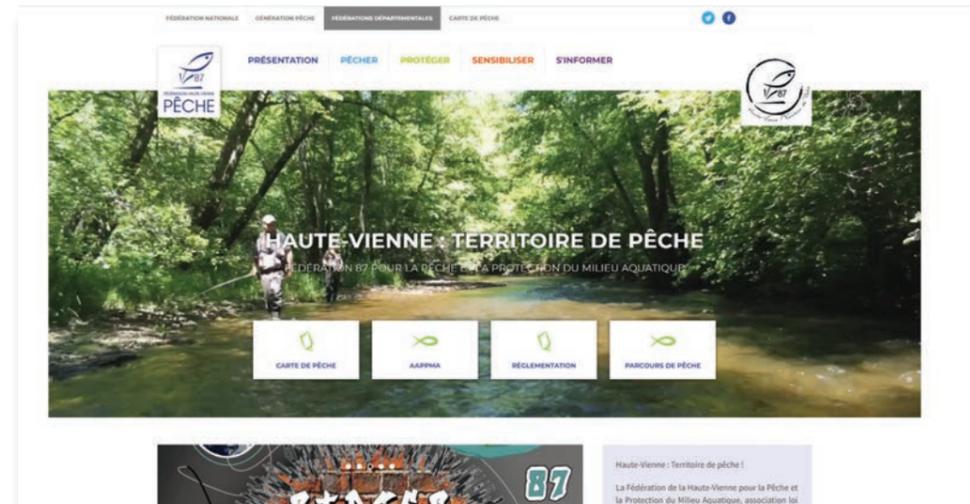
Le site fédéral a bénéficié d'une refonte totale sur le même modèle que le site de la Fédération Nationale de la Pêche en France et de nombreuses fédérations départementales.

Sur ce nouveau site, en plus des informations départementales déclinées en 5 rubriques Présentation/Pêcher/Protéger/Sensibiliser/S'informer, l'internaute peut également retrouver les onglets lui permettant d'accéder aux sites de la FNPF, Génération Pêche et cartedepeche.fr. Un site tout en un, qui est géré et alimenté en interne.

Des cartes interactives sont également disponibles pour permettre aux visiteurs de mieux situer les différents parcours de pêche avec une photothèque enrichie de chaque lieu.

Ce site internet, régulièrement alimenté et mis à jour en interne par le service communication de la Fédération, est adaptable en fonction des écrans : ordinateur, smartphone, tablette (site « responsive »).

Rendez-vous sur : www.federation-peche87.com



Facebook

Facebook est un média indispensable pour le monde associatif, Fédération et AAPPMA : il offre un rayonnement départemental et national. Cet outil de communication permet d'interagir avec un large public et de véhiculer un important panel d'informations.

La Fédération dispose de plus de 6 800 abonnés, ce qui représente une hausse de plus de 600 abonnés en une année. Cette page a pour vocation le dialogue avec les pêcheurs : partage d'actualités, diffusion d'informations, contact par message etc.

Cette présence sur ce réseau social permet d'établir une interaction directe avec les pêcheurs et de pouvoir partager plus facilement les actualités du réseau de la pêche associative.

Les AAPPMA sont invitées à créer leur page afin de partager les actualités de chacune de manière plus fluide. Certaines AAPPMA ont franchi le pas cette année sous les conseils de la Fédération (retrouvez la liste des pages Facebook d'AAPPMA sur le site fédéral) tandis que d'autres avaient déjà créé leur page. N'hésitez pas à contacter Aurélie LAURENSEN qui se fera un plaisir de vous aider dans la création de celle-ci.

Pensez à vous abonner à la page de la Fédération : facebook.com/federation.peche.87





Instagram

Ce média où les hashtag # sont rois, est utilisé par une cible jeune. Il permet d'avoir un rayonnement national voire international et de toucher également des non-pêcheurs. Le but de cette page, qui compte 1140 followers, est de mettre en avant le département de la Haute-Vienne, un remarquable territoire de pêche mais aussi de communiquer sur l'actualité et les actions de la Fédération.

Suivez-nous sur Instagram : [instagram.com/federation.peche.87](https://www.instagram.com/federation.peche.87)

Youtube

La chaîne Youtube compte à ce jour une cinquantaine de vidéos et comptabilise près de 71 290 vues. Cette chaîne qui demande à être alimentée régulièrement a été lancée dans le but d'informer les pêcheurs sur les différentes actions de la Fédération et de valoriser le département de la Haute-Vienne, territoire de pêche. Dans le cadre du SDDLDP elle est enrichie régulièrement par des vidéos thématiques : techniques de pêche, parcours labellisés, parcours spécialisés, etc.

Pensez à vous abonner à la page de la Fédération : [Fédération Pêche 87](#)

CRÉATION DE SUPPORTS VIDÉOS

Natura Vidéos Productions

En 2022, la Fédération a poursuivi sa collaboration avec la jeune société de production de Limoges dirigée par Romain MOUNEIX « Natura Vidéos Productions » pour la réalisation du rapport d'activité 2022 diffusé lors de l'Assemblée Générale 2023.

La société de production limougeaude s'est également vu confier la réalisation d'un film retraçant l'Open Carnassiers de Saint-Pardoux 2022.

Enfin, la Fédération est fière d'avoir contribué au financement du film « Il était une fois l'Ombre de la Vienne » primé au Rise Festival 2022 (*Festival du film de pêche à la mouche*). Ce film réalisé et mis en musique par Romain MOUNEIX nous emmène à la découverte d'une espèce native de la Vienne aux côtés de Vincent ABEILLON. Un film qui fait mouche, une célébration de la nature remplie de poésie qui invite à la contemplation de notre beau territoire de pêche haut-viennois. Le Rise Festival faisait étape pour la première fois dans notre département au Cinéma Rex de Saint-Léonard-de-Noblat.



Court-Circuit Production

En 2022, la Fédération a débuté sa collaboration avec la société de production « Court-Circuit Production » située au Dorat et dirigée par Nicolas FAY. Dans le cadre du SDDLDP, le vidéaste s'est vu confier la réalisation d'une série de courts-métrages mettant en lumière les parcours labellisés, les parcours spécialisés ou encore le rôle de bénévole au sein du réseau de la pêche associative. Ces films remplis de bienveillance, d'émotion et d'humanité offrent un œil nouveau sur le loisir pêche dans notre département.



Les vidéos de « Natura Vidéos Productions » et de « Court-Circuit Production » relayées largement sur les réseaux sociaux de la Fédération sont également disponibles sur la chaîne Youtube fédérale.

Merci à toutes les personnes (*pêcheurs, bénévoles, etc.*) qui ont contribué à ces différents films.

PARTENARIATS

Partenariat touristique avec Haute-Vienne Tourisme

La Fédération a établi un partenariat de visibilité (*gratuit*) avec Haute-Vienne Tourisme. En échange d'informations pêche « pratiques » publiées sur la carte touristique du département (*distribuée à l'ensemble des touristes visitant la Haute-Vienne*), la Fédération offre l'insertion du visuel « Inspiration Haute-Vienne » en 4^{ème} de couverture du Guide de Pêche annuel.

La Fédération souhaite que cette relation partenariale entre les deux structures s'enrichisse et perdure dans les années à venir. La Fédération fait du développement du Tourisme Pêche un axe fort aux côtés de la SPL Terres de Limousin.



OUTILS DE COMMUNICATION ET PRÊT DE MATÉRIEL

Réalisation d'un nouveau stand fédéral

Chaque année la Fédération participe en tant que partenaire ou organisateur à plusieurs événements destinés au grand public et/ou à la promotion du loisir pêche. Pour ces événements, la Fédération ne disposait pas de stand et aucune signalisation particulière ne permettait donc l'identification de la structure, entraînant de fait, un manque d'attractivité et de dynamisme.

La conception d'un stand d'animation fédéral en 2022 a permis à la FDAAPPMA 87 de moderniser et dynamiser l'image du réseau au niveau local et d'intéresser le public à la pratique de la pêche, grâce à une représentation moderne.

L'idée était de concevoir un stand facilement transportable permettant d'identifier visuellement le réseau associatif pêche en Haute-Vienne auprès des adhérents et du grand public.

La Fédération a sollicité plusieurs entreprises afin d'obtenir des devis précis et des solutions « clés en main » et a retenu la proposition d'une entreprise locale : APCL Services.

Les conception / décoration / équipement du stand se sont faites en étroite collaboration entre le service communication et les collaborateurs d'APCL (propositions des design, choix des structures, choix des photos, des logos, des phrases d'accroche, couleurs, etc.).



Outils de communication mis à disposition

Le stand fédéral, les différents supports de communication, les roll-up informatifs et explicatifs (destinés aux salons, initiations, stages de pêche, animations, etc.) ainsi que le simulateur de pêche sont à la disposition des AAPPMA pour leurs diverses manifestations pêche.





Roll-up

Suite au renouvellement des visuels en 2019, la Fédération dispose de deux jeux de 8 roll-up, l'un est disponible en prêt pour les AAPPMA ou partenaires en faisant la demande, et le second est réservé aux manifestations de la Fédération. Plus modernes et adaptés à notre charte graphique, ils visent à apporter une plus-value lors des événements sur lesquels les AAPPMA et la FDAAPPMA 87 sont présents.

8 visuels sont à disposition :

- les rivières de 1^{ère} catégorie piscicole en Haute-Vienne ;
- les rivières de 2^{ème} catégorie piscicole en Haute-Vienne ;
- les poissons emblématiques de 1^{ère} catégorie piscicole du département ;
- les poissons emblématiques de 2^{ème} catégorie piscicole du département ;
- le réseau hydrographique du département de la Haute-Vienne ;
- le réseau associatif de la pêche en France ;
- le lac de Saint-Pardoux et le lac de Vassivière ;
- un roll-up « design ».



Barnums

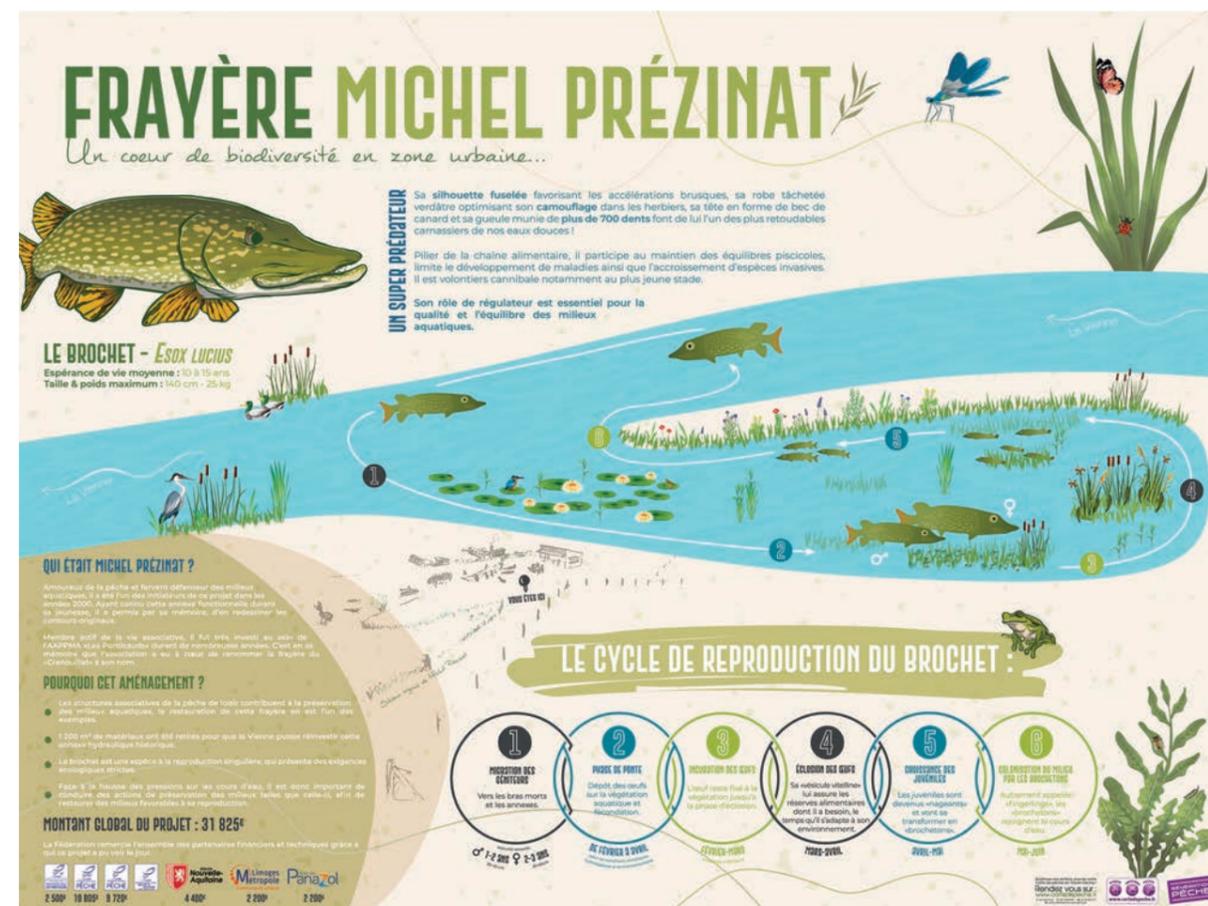
Deux barnums violets estampillés « Génération Pêche », de 3 mètres par 3 mètres et disposant de 4 murs amovibles, sont à disposition des AAPPMA pour leurs manifestations.

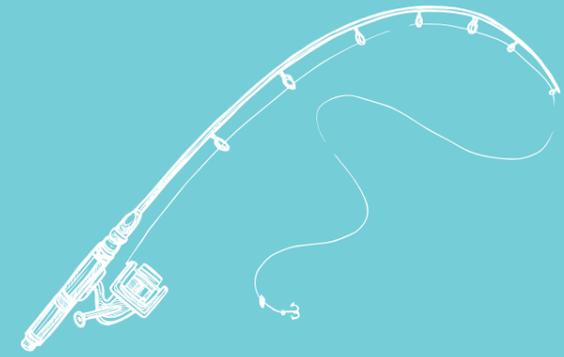
Simulateur

Le nouveau simulateur de pêche acquis en 2018 est plus facilement maniable et transportable. Il est très apprécié des AAPPMA et indispensable lors des diverses animations fédérales. Il est mis à disposition des AAPPMA sur demande écrite et contre un chèque de caution. Une formation et une démonstration lors de la mise à disposition du matériel, ainsi qu'une vérification après retour ont été mises en place.

RÉALISATION D'UN PANNEAU D'INFORMATION

Dans le cadre de la restauration de la frayère à brochet baptisée « Michel PRÉZINAT » et située sur la Vienne au Grenouillet (commune de Panazol, secteur de l'AAPPMA Les Ponticauds), le service communication a réalisé un panneau d'information retraçant notamment le cycle de reproduction du brochet. Ce bel outil de communication à destination du grand public sera inauguré au printemps 2023.

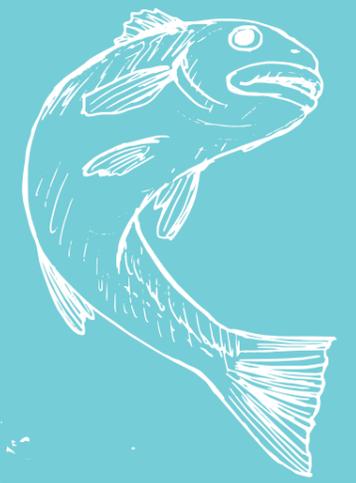




RAPPORT

ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022

ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT





CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUES

Profitant des phases de renouvellement d'une majorité des contrats territoriaux et milieux aquatiques, la Fédération a souhaité reconsidérer ses actions au sein de ces contrats.

C'est l'occasion de recentrer une large partie de son engagement et de son expertise au service du réseau associatif haut-viennois, ainsi qu'à l'actualisation du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion piscicole - PDPG. Néanmoins, la Fédération continuera d'étudier les opportunités de contribuer à la restauration de la petite continuité écologique, ainsi que de participer à des actions correctives ponctuelles là où elle estime que les enjeux le justifient.

Néanmoins, la Fédération restera un partenaire de ces structures dans les contrats territoriaux, en apportant son expertise notamment lors de comités de pilotage et/ou de comités techniques (*Contrat Territorial Vienne amont, Contrats Territoriaux Vienne médiane et Briançonnais, Programme Pluriannuel de Gestion de la Tardoire, etc.*).

ÉTUDES ET TRAVAUX 2022

Frayère à brochet du Grenouillet

Une pêche électrique d'inventaire a eu lieu fin avril. Malgré un manque de support de pontes, les premières reproductions d'espèces ont été recensées (*brèmes, tanches, perche, gardons et brochets*). En complément, nous avons pu constater la présence de nombreuses espèces de batraciens et d'insectes.



Travaux agricoles

En collaboration avec la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne, la Fédération de pêche a accompagné la réhabilitation d'une portion de la Couze sur une exploitation agricole de la commune de Rancon.

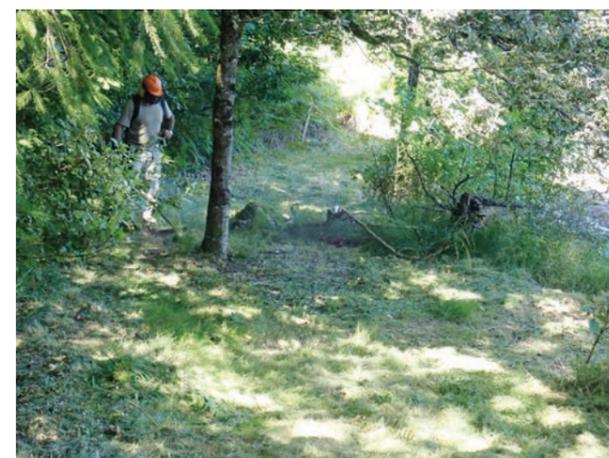
Ces travaux ont pour objectifs d'améliorer la qualité des habitats de la Couze afin d'œuvrer pour la sauvegarde d'une espèce patrimoniale : la Truite fario (*Salmo trutta fario*).

Après plusieurs années de non-entretien de la ripisylve, cette dernière s'est développée de manière totalement anarchique. La strate arbustive a totalement pris le dessus, empêchant les rayons lumineux d'atteindre le cours d'eau. L'ouverture du cours d'eau permet à ce dernier de retrouver un fonctionnement optimal. Ces travaux permettent également de préserver le cours d'eau des impacts du piétinement et de ses conséquences, comme le colmatage.

Les travaux consistaient donc dans un premier temps en un arrachage des ronciers et d'opérer un rattrapage d'entretien de la ripisylve. Une fois la ripisylve assainie, une mise en défens des berges a été réalisée grâce à la pose de clôtures tout le long de la parcelle concernée. Enfin, un passage à gué empierré a été rénové afin de faciliter la traversée des animaux d'une parcelle à l'autre de l'exploitation.

En fonction des projets qui seront proposés, la Fédération pourrait s'engager sur d'autres actions similaires à l'avenir.

Travaux divers d'entretien



De retour après deux années de crise sanitaire, les équipes de l'Atelier d'Activité Thérapeutique du centre hospitalier Esquirol et de l'Association REMPART, sont de retour aux bords des cours d'eau.

35 jours ont été consacrés à différents chantiers qui ont permis, entre autre, de restaurer des parcours de pêche, de mettre en place des panneaux de signalisation et des tables de pique-nique.





LABELLISATION D'UN PARCOURS DE PÊCHE « PASSION » SUR LA VIENNE, COMMUNE D'EYMOUTIERS



Initiés en 2021, les travaux de labellisation du parcours « Pêche Passion » se sont terminés en 2022. Connu depuis longtemps, le parcours de graciation situé dans le centre-ville d'Eymoutiers est aujourd'hui mis en lumière par l'obtention d'une labellisation en parcours spécialisé.

Ces travaux ont été réalisés en collaboration technique avec la Mairie et l'AAPPMA d'Eymoutiers, pour un coût de 6 159,00 €. A noter la participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), et de l'AAPPMA.

RÉGULATION DES CORMORANS

Depuis le 1^{er} octobre 2022, le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire n'a pas reconduit les autorisations dont bénéficiaient la Fédération depuis quelques années sur les eaux libres et les piscicultures. Les tirs de régulation sont donc suspendus sur les eaux libres (*cours d'eau, plans d'eau et barrages*). Seules des dérogations ont pu être accordées pour les plans d'eau classés en pisciculture.

Pour se défendre, la FNPF a décidé d'attaquer l'arrêté du 19 septembre 2022 fixant les plafonds départementaux dans les limites desquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les Grands cormorans.

Des études ont été demandées par le Ministère afin d'évaluer l'impact du Grand cormoran sur les populations piscicoles.

GARDERIE FÉDÉRALE

2022 a été l'année du lancement de la nouvelle brigade de garderie. 11 gardes-pêche particuliers bénévoles et assermentés ont effectué de nombreuses sorties sur les cours d'eau et plans d'eau.

Au total, la garderie fédérale c'est :

- 194 sorties (*dont 15 en soirées et de nuit, et 8 tôt le matin*) ;
- Plus de 725 heures de sorties cumulées ;
- 2 406 personnes contrôlées ;
- 29 Procès-verbaux dressés ;
- 35 avertissements.

Les bénévoles ont également permis de faire remonter de nombreux signalements divers, tels que des pollutions, des assecs dus à la sécheresse, etc.



DOSSIERS JURIDIQUES

Le CoDERST

Le CoDERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) où la Fédération siège s'est réuni à six reprises en 2022.

Ces réunions en Préfecture, qui rassemblent des structures de tous horizons, sont en place pour donner un avis sur les projets d'arrêtés soumis à la signature de Mme la Préfète. Les dossiers examinés concernent toutes les installations, ouvrages, travaux ou activités susceptibles d'avoir un impact sur le milieu.

En 2022, les dossiers traités ont été identifiés selon les thèmes suivants : Installations classés (6), Loi sur l'Eau (1), Eau potable (1), Santé publique (1), Installations funéraires (2), Urbanisme (1), ainsi que 9 communications ou bilans.

Contentieux « Eau »

En 2022, l'Office Français de la Biodiversité a dressé des procès-verbaux concernant des non-respects d'autorisation et/ou des défauts d'autorisation ou déclaration pour des travaux affectant le milieu aquatique.

Pour chacun de ces procès-verbaux, la Fédération analyse la pertinence et la légitimité de se porter partie civile et de demander le cas échéant, des dommages et intérêts. Une procédure mise en place en interne permet de quantifier le montant des dommages demandés. L'ensemble des éléments est ensuite confié à Maître Joël FRUGIER, avocat en charge de la défense des intérêts de la Fédération.

Contentieux « Pêche »

2022 est l'année du lancement des nouveaux process au sein de la garderie fédérale. De la rédaction du PV à l'envoi au mis en cause, puis au suivi des procédures, une méthodologie précise pour chaque étape permet d'obtenir des résultats significatifs.

En 2022, 29 procès-verbaux ont été dressés par la garderie fédérale et 35 avertissements ont été établis. 6 procès-verbaux ont été dressés par l'Office Français de la Biodiversité.

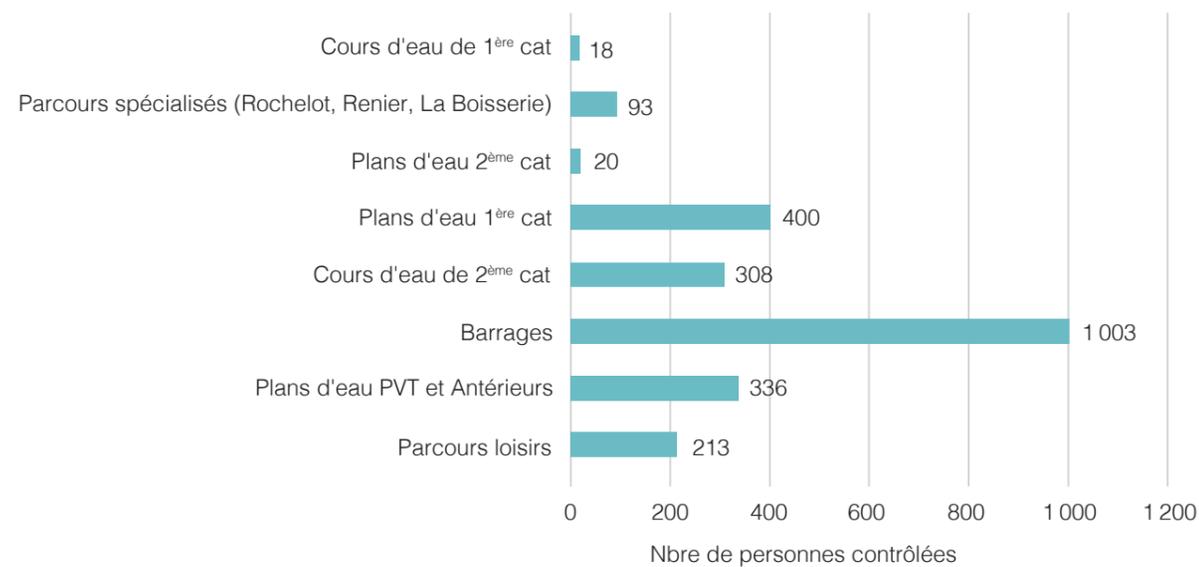
Certains contrevenants cumulent plusieurs infractions :

- Pêche sans carte : 15 ;
- Pêche pendant les périodes de fermeture : 10 (*surtout des pêches sur des plans d'eau ou parcours de loisir lors de déversements, et pêche en 1^{ère} catégorie en période de fermeture*) ;
- Mode de pêche : 7 (*surtout pour de la pêche au leurre pendant la période de fermeture du brochet*) ;
- Pêche pendant les heures d'interdiction : 6.

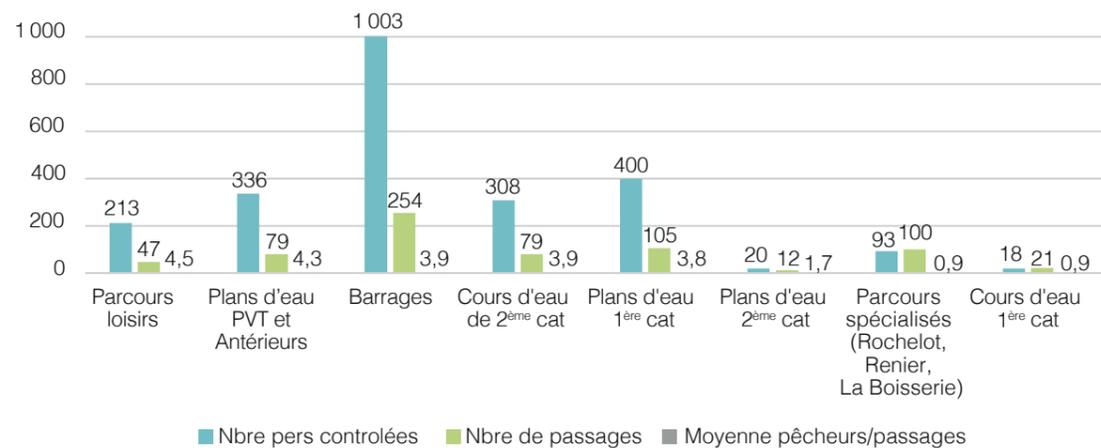
La Fédération s'est portée partie civile sur 35 dossiers :

- Classement sans suite (NPAI défaut d'adressage) : 9 ;
- Traitement en cours : 12 ;
- Transactions réglées : 14.

Détail des contrôles par masse d'eau



Détail par masse d'eau et passage



2 406 pêcheurs contrôlés - 697 passages cumulés - moyenne à 3,4 pêcheurs/passage.

En avril 2021, un procès-verbal avait été établi sur le lac de Saint-Pardoux à l'encontre de deux pêcheurs qui avaient prélevé 13 sandres en période de fermeture.

Après avoir été condamnés par le Tribunal, les deux mis en cause ont fait appel de la décision. Lors de l'audience en Cour d'appel, les deux mis en cause ont été solidairement condamnés à :

Sur l'action publique :

- 540 euros d'amende contraventionnelle ;
- Exclusion des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques, quel que soit le lieu géographique, pour une durée d'un an ;
- 338 euros de frais de procédures.

Sur l'action civile :

- 784.50 euros au titre du préjudice matériel ;
- 2 000 euros au titre du préjudice écologique ;
- 1 000 euros au titre du préjudice moral ;
- 1 000 euros au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

La Fédération salue ce jugement de la Cour qu'elle estime conforme aux attentes du réseau.

La Fédération a accueilli Mme Axelle DUBOIS pour un stage de Master en « droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme » à l'université de Limoges (*Faculté de Droit et de Sciences Economiques*). A la fin de son stage, Axelle a été recrutée en Contrat à Durée Déterminée pendant 2 mois. Ces travaux ont permis entre autres, de remettre à jour nos données juridiques et de concevoir des outils pour fluidifier le traitement des procédures. Son expertise a également conduit à rencontrer Mme SIMEONIN, officier du Ministère Public

La Fédération remercie vivement le travail d'Axelle et les avancées obtenues.

ASSISTANCE TECHNIQUE

Comme chaque année, la Fédération apporte une assistance technique aux Mairies propriétaires de plans d'eau dont elle a ou aura la gestion piscicole et halieutique. A ce titre, la Fédération a continué le travail d'actualisation des conventions de gestion initié en 2021.

Elle apporte également une assistance technique au Département de la Haute-Vienne : lac de Saint-Pardoux, étang de La Pouge, étang de Couze, étang de la Roche au Diable.

INVENTAIRES PISCICOLES ET PÊCHES DE SAUVETAGE

En 2022, plusieurs campagnes d'inventaires piscicoles ont été réalisées :

- Pour le Syndicat Mixte Bassin Bandiat-Tardoire ;
- Pour des pêches de sauvetages lors de travaux en cours d'eau ;
- En appui technique à la Fédération de pêche de Corrèze.





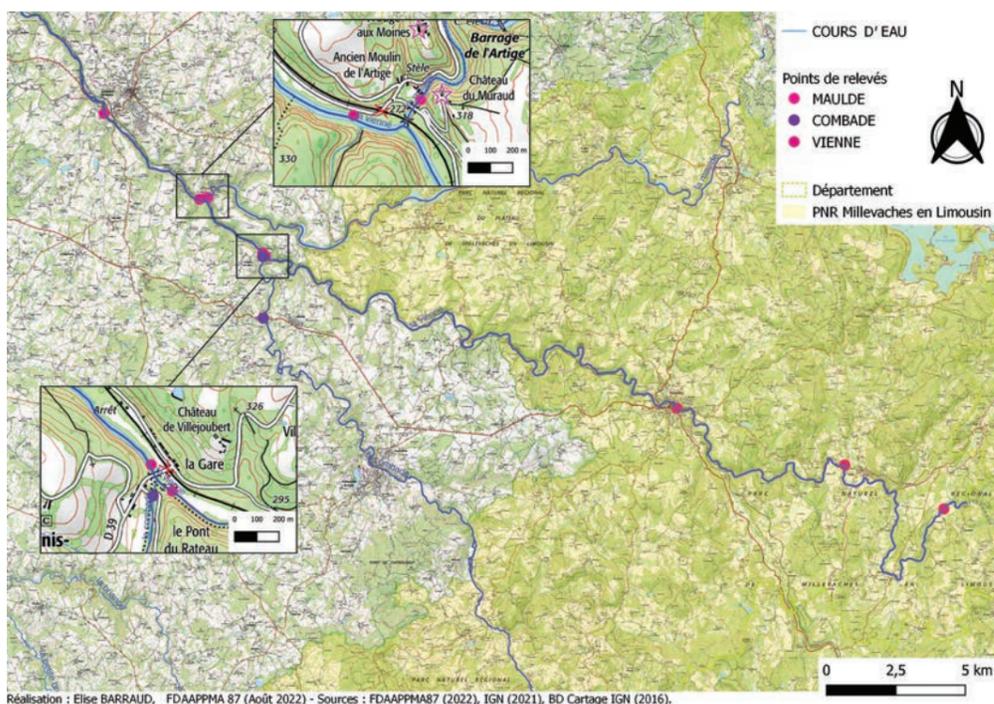
SUIVI SÉCHERESSE

Suivi thermique – comité sécheresse

Dans le cadre du comité sécheresse, la Fédération a mis en place un réseau de suivi thermique sur l'axe Vienne/Combade.

10 stations ont été suivies hebdomadairement durant 8 semaines durant la période critique, du 09 août au 26 septembre 2022 :

- 7 stations sur la Vienne - de Rempnat à Saint-Léonard-de-Noblat ;
- 2 stations sur la Combade - Masléon et Pont du Râteau ;
- 1 station sur la Maulde aval.



Sur l'axe Vienne, un gradient longitudinal de température est observé. Les températures les plus importantes sont relevées à l'aval à Saint-Léonard-de-Noblat, mais ne dépassent pas les 20°C et le seuil léthal pour la truite.

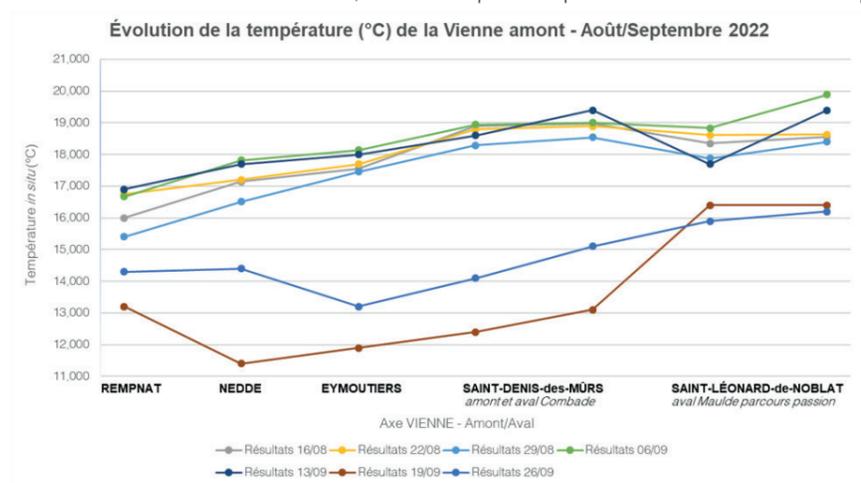


Figure 2 : Synthèse graphique des profils de température août/septembre 2022 (E. BARRAUD - FÉDÉRATION) - Axe VIENNE

Ces données ont été prises en compte dans les réflexions relatives au maintien de l'activité pêche.



Le Réseau Sentinelle et les bénévoles des AAPPMA ont été mobilisés tout au long de la période estivale.

Grâce à leur réactivité, la Fédération a pu agir rapidement. Ainsi, la Fédération a été sollicitée au cours de l'été 2022 pour :

- Une pêche de sauvetage suite à une rupture d'écoulement sur la Graine (Pont D 675), commune de Rochechouart le 12 août 2022 ;
- Signalement d'individus en souffrance sur le plan d'eau de Rochechouart ;
- Mortalité piscicole au plan d'eau de La Pouge consécutivement au développement d'un bloom cyanobactérien fin juillet 2022.

Mortalité la Pouge



Signalé entre autres par notre « réseau sentinelle », un épisode de mortalité a été observé fin juillet 2022 sur le plan d'eau de la Pouge à Saint-Auvent, classé en 2^{ème} catégorie piscicole et propriété du Département de la Haute-Vienne.

Les causes identifiées comme étant très probablement à l'origine de cette mortalité sont : un échauffement excessif de la lame d'eau, une prolifération très importante de cyanobactéries et une diminution du taux d'oxygène dissous dans l'eau. Ces causes sont fortement corrélées entre elles, et sont les conséquences directes des événements climatiques exceptionnels (sécheresse et vague de chaleur) qu'a connu le territoire national en juillet dernier.

L'épisode de canicule a induit un échauffement de la lame d'eau du lac. Bien que cet épisode soit passé, la température de l'eau est restée très élevée, atteignant les 26 °C en surface (le 27 juillet 2022).

Concomitamment, les forts rayonnements lumineux estivaux ont favorisé la prolifération d'organismes photosynthétiques, telles que les cyanobactéries conduisant à l'apparition de blooms. Ces organismes produisent de l'oxygène en journée, en revanche la

nuit, ils ne produisent plus mais le consomment. Ces phénomènes naturels s'amplifient avec les fortes chaleurs, pouvant alors conduire à l'apparition d'une zone anoxique (absence d'oxygène).



Dans le cas du plan d'eau de la Pouge, la zone anoxique était localisée sur quelques centaines de mètres en amont de la chaussée. Ce sont donc pour partie des individus présents (les plus faibles et les plus sensibles au manque d'oxygène) dans cette zone qui ont succombé. Ce sont essentiellement des percidés (perches, sandres), ésoicidés (brochet), mais également quelques cyprinidés (en majorité des gardons et des carpes) qui ont été retrouvés. Sur les 6 à 8 tonnes peuplant habituellement le plan d'eau, 2 tonnes ont été récupérées par les services du Département, de la Fédération et les bénévoles présents. Cela représente au final une petite proportion du cheptel piscicole hébergé par le plan d'eau.



Par ailleurs, d'autres phénomènes similaires de très faibles importances ont pu également être constatés par différents propriétaires ou gestionnaires de plans d'eau dans le département durant la saison estivale de 2022. Pour ce qui les concernent, les services du Département et l'ensemble du réseau associatif sont restés mobilisés et vigilants afin de suivre l'évolution de la situation. Des actions de communication ont notamment été menées.

Ce site étant classé Natura 2000, une attention particulière est apportée par l'ensemble des acteurs afin de rester vigilant sur l'équilibre du site.

🐟 PDPG - PLAN DÉPARTEMENTAL POUR LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE ET LA GESTION DES RESSOURCES PISCICOLES

La Fédération a lancé en cette fin d'année 2022 l'actualisation de son Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles - PDPG.

Le PDPG est un document-cadre établi à l'échelle départementale par les FDAAPPMA. Il a un double objectif, celui de rendre compte à la fois de la qualité des milieux et des peuplements piscicoles, ainsi que de leur prospérité.

Il permet de répondre à une obligation légale, puisqu'inscrit dans le Code de l'environnement (art L.433-3).

En cela, le PDPG est un document de planification et de gestion opérationnel qui liste des actions de restauration et/ou de conservation adaptées à chaque spécificité locale.

La rédaction de ce document s'articule autour du compartiment piscicole. Des unités cohérentes de gestion sont définies, correspondant à l'espace nécessaire pour que l'espèce repère réalise l'entièreté de son cycle biologique.

En Haute-Vienne, 32 contextes cours d'eau et 4 contextes lacs ont été déterminés.

Après une étude approfondie de chaque unité de gestion, un programme d'actions concrètes en faveur des milieux aquatiques et de la gestion piscicole sera alors élaboré, et validé par Madame la Préfète pour une durée de 5 ans.

Ce document de synthèse sera intégralement retranscrit en un outil cartographique performant : le Web-PDPG. Il s'agit d'une application serveur développée par une société indépendante, qui permet de faciliter l'accès aux données d'une part, mais également de valoriser tout le travail mis en place par notre réseau.

La Fédération a accueilli en septembre Isabelle PHILIPPOT, chargée de missions à la Fédération de pêche des Landes. Cette dernière est venue partager son expérience sur l'actualisation du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles via l'outil Web-PDPG (outil cartographique et synthétique des données).

Puis en novembre, la Fédération a accueilli Rémy DUEZ, chargé d'études, qui aura pour missions la rédaction du PDPG.

Un Comité de Pilotage (COPI) de lancement a été organisé dans les locaux de la Fédération le 11 Janvier 2023. Ce COPI a permis de présenter à nos partenaires le cadre général de la réactualisation du PDPG ainsi que l'outil de consultation et d'aide à la décision qu'est le Web-PDPG.

L'objectif est d'incrémenter le Web-PDPG pour le rendre accessible par le réseau associatif et les structures partenaires d'ici mi-2024.

Le PDPG est un parfait exemple de la conciliation entre l'étude des milieux, la gestion piscicole et la gestion halieutique.



🐟 LA QUALIFICATION "HÉBERGEMENT PÊCHE"

En 2022, grâce aux partenariats avec différents Offices de Tourisme du département, ce sont 7 nouveaux hébergeurs qui se sont vu attribuer la qualification « Hébergements Pêche ». Cela représente 10 nouveaux hébergements sur 4 territoires différents et 4 Offices de Tourisme concernés :

OT le Lac de Vassivière :

➤ Gîte « Aux maisons des lacs » à Peyrat-le-Château



OT du Haut Limousin :

➤ Camping de la Gartempe à Châteauponsac



➤ Chambres d'hôtes « La Mousselage » à Châteauponsac





ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

➤ Gîte « Le vieux verger » à Droux



OT Porte Océane du Limousin :

➤ Camping de la Météorite à Rochechouart



OT Monts du Limousin :

➤ Gîtes du Domaine de Bort à Saint-Priest-Taurion



➤ Gîtes « La Petite Maison » à Fromental



ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



En plus de ces qualifications, des réunions de présentation auprès des OT et des hébergeurs ainsi que des pré-visites d'autres hébergements ont eu lieu en fin d'année et les qualifications de ceux-ci interviendront en 2023.



FORMATION DES PROFESSIONNELS DU TOURISME

Dans le cadre du SDDL, une journée de formation concernant les notions de bases du fonctionnement de la pêche associative, de la connaissance du réseau hydrographique, des espèces piscicoles ainsi que de la réglementation du loisir pêche a été organisée à destination des professionnels du tourisme du département ayant répondu à l'invitation. Une quinzaine de salariés des Offices de tourisme du département et de la SPL "Terre de Limousin" ont répondu présents. Cette formation s'est déroulée en deux temps : une première partie théorique au sein de la Fédération et ensuite une partie pratique au bord du plan d'eau de Bonnac-la-Côte avec une initiation à la pêche au coup. A l'issue de la partie de pêche, l'ensemble des participants se sont retrouvés autour d'un casse-croûte convivial.



CARTOGRAPHIES INTERACTIVES

Suite à la mise en ligne des premières cartographies interactives en 2021 et notamment de la Vienne en 2^{ème} catégorie, d'autres cartographies ont vu le jour comme :

- La Gartempe en 2^{ème} catégorie ;
- Couze en 1^{ère} catégorie ;
- Les plans d'eau et les parcours spécialisés (*La Boisserie et Bonnac*) ;
- Les parcours « Famille » et « Passion » ;
- Le lac de barrage de Saint-Marc et le lac de barrage de l'Artige.

L'ensemble de ces cartographies est visible depuis le site internet de la Fédération soit depuis un ordinateur ou alors directement depuis son smartphone en flashant le QR Code présent sur la carte du réseau hydrographique présente dans la revue fédérale 2023.



ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



Lac de Saint-Marc (Pont du Dognon)

Nom
Lac de Saint-Marc (Pont du Dognon)

Description
Plan d'eau classé en 2ème catégorie piscicole. Sa superficie est de 130 ha. Il dispose d'une mise à l'eau et de trois secteurs de pêche de la carpe de nuit.

Réglementation
Ouverture toute l'année.

Carte de pêche (annuelle ou temporaire) en cours de validité obligatoire.

La pêche est AUTORISÉE depuis 1/2 heure avant le lever du soleil jusqu'à 1/2 heure après le coucher du soleil.

Pêche de la carpe de nuit autorisée sur les secteurs matérialisés par les traits noirs sur la carte.

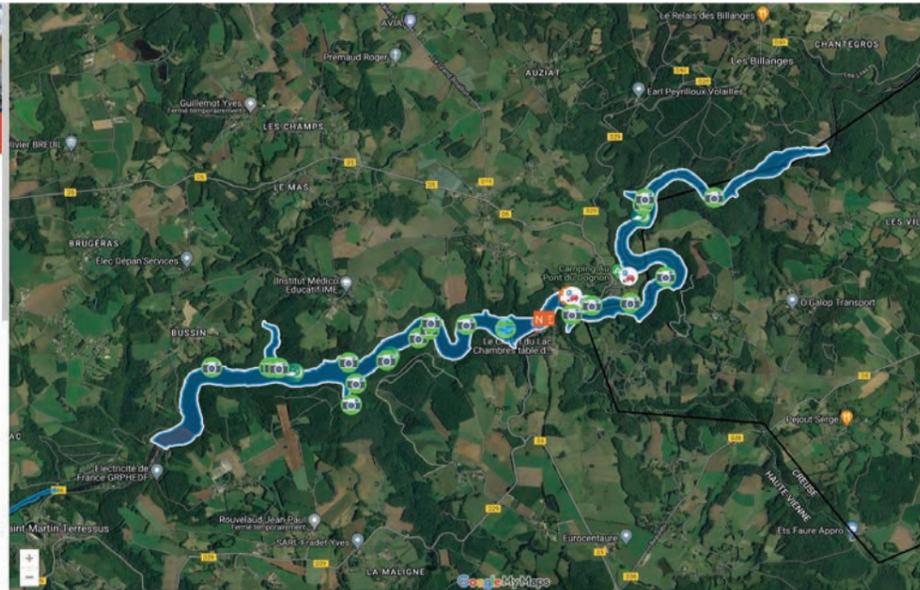
4 cannes max. par pêcheur.

Pêche des cyprinidés (carpe, brème, gardon, tanche...) autorisée du 1er janvier au 31 décembre.

Pêche du Brochet autorisée du 1er janvier au dernier dimanche de janvier inclus puis du dernier samedi d'avril au 31 décembre.

Taille légale de capture : 60cm.

Pêche du Sandre autorisée du 1er janvier au deuxième



TRAVAUX DE MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

Avec le soutien de la Direction Départementale des Territoires et des communes concernées, la Fédération de pêche a obtenu le changement de statut piscicole de certains plans d'eau. Ces changements seront effectifs au 1^{er} janvier 2023. Sont concernés :

- les plans d'eau d'Arfeuille à Saint-Yrieix-la-Perche, du Pont-à-l'Âge et de Saint-Mathieu passent de 1^{ère} catégorie piscicole à 2^{ème} catégorie piscicole ;
- les plans d'eau de Saint-Paul et de Limoges-Uzurat passent de 1^{ère} catégorie piscicole à "Pisciculture" avec introduction de carnassiers.

Ces changements de statuts permettent d'ouvrir la pêche toute l'année sur ces plans d'eau. Ils permettent surtout d'être en adéquation avec les peuplements piscicoles qui y sont présents. Ces plans d'eau, initialement en première catégorie ne l'étaient pas dans les faits puisque le cheptel piscicole présent était surtout représenté par des cyprinidés (*gardons, carpes et tanches*) et par quelques carnassiers.

D'autres évolutions de ce type devraient avoir lieu en 2023, pour des changements au 1^{er} janvier 2024.

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PARCOURS SPÉCIALISÉ

En 2022, les élus de la Fédération ont décidé de la mise en place d'un réservoir truite de pêche à la mouche sur le plan d'eau de La Boisserie, à la place de celui sur l'Étang Renier.



Seules des truites seront présentes dans ce plan d'eau. L'Étang Renier sera privilégié pour la pêche des carnassiers (*brochets et perches*).

La création de ce parcours s'est accompagnée par la mise en place d'un timbre spécialisé à 50 € pour l'année ou 20 € la journée.

Ainsi, 123 timbres annuels et 19 timbres journaliers ont été vendus pour un montant de 6 530 €.

Ce montant a permis le déversement de 325 kg de truites, la location du plan d'eau, l'entretien du site, le financement et la pose de table de pique-nique.

ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

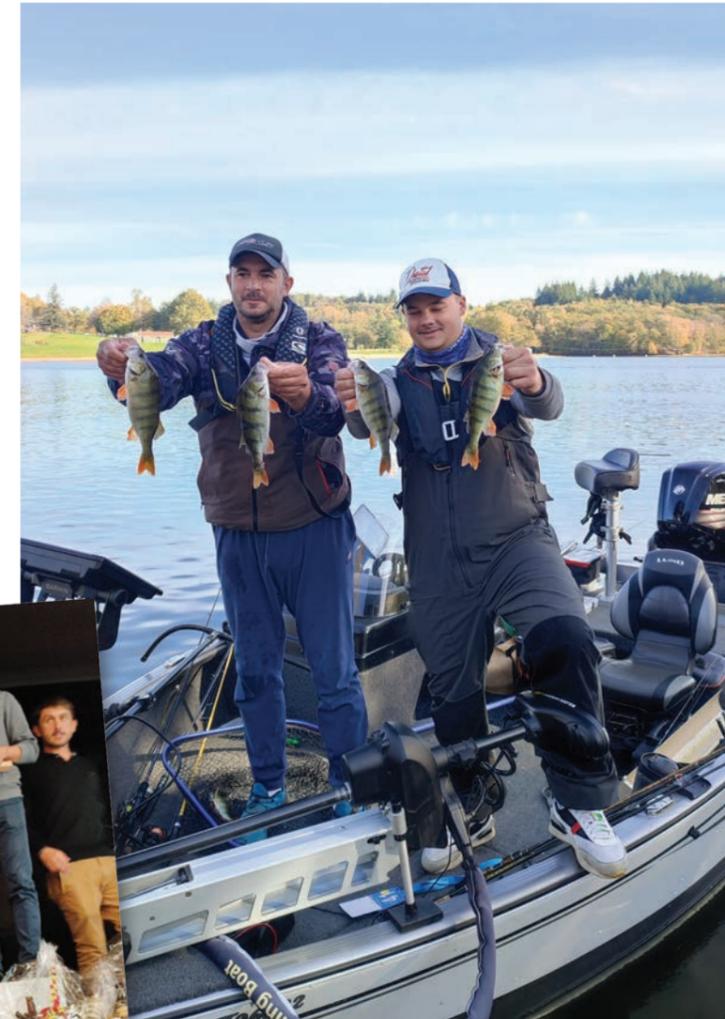


CHALLENGE HENRI HERMET

53 équipages représentant 104 compétiteurs se sont affrontés le 12 et 13 novembre sur le lac de Saint-Pardoux lors de la dernière manche du Challenge Henri Hermet de pêche des carnassiers en bateau.

447 poissons ont été comptabilisés dont 21 brochets, 398 perches et 28 sandres : un record de prises depuis la création du Challenge.

Ce genre d'évènement permet de valoriser la pêche associative et le territoire mais aussi de donner une autre image de la pêche. La Fédération remercie par ailleurs l'ensemble des partenaires et acteurs de cette compétition (*Conseil Départemental, Association Régionale Pêche d'Occitanie, Club Halieutique, la Préfecture de la Haute-Vienne, Haute-Vienne Tourisme, le Comptoir des Pêcheurs, les AAPPMA de Roussac et de Razès*).



PODIUM DE L'ÉDITION 2022 :

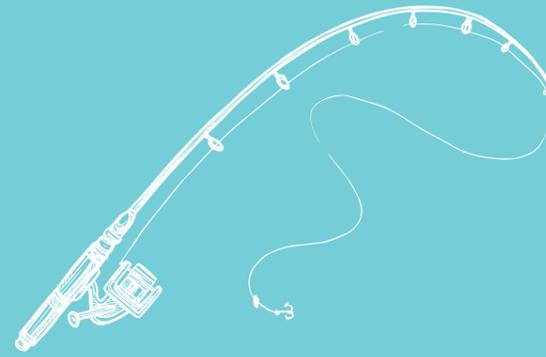
- 1/ équipe CANITROT/GAZAGNOL
- 2/ équipe SOLAGES/LANTUECH
- 3/ équipe LAMARCHE/BIOJOUX

Description	Classement	Prises	Statistiques	Participants	Discussion
Prises postées		484	Prises homologuées	447	Longueur totale des prises
					142.21m
Plus grande prise		950.0mm	Taille moyenne	318.1mm	Prises/Pêcheur
					7.5
Statistiques par espèce					
Rang		Nombre	Homologuée		Plus grande
Ambiance		2	0		0.0 mm
Brochet		24	21		950.0 mm
Perche		425	398		476.0 mm
Sandre		35	28		934.0 mm

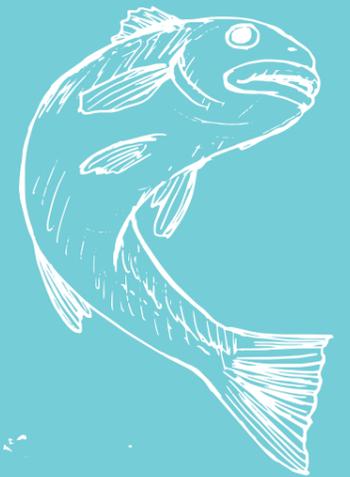




BILAN DES EMPOISSONNEMENTS



RAPPORT
ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022





LES EMPOISSONNEMENTS EN 2022

Les plans d'eau

Pour rappel, la Fédération assure la gestion halieutique et piscicole de 17 plans d'eau « généralistes » :

➤ 5 échappent en partie à la réglementation générale de la pêche : La Croisille-sur-Briance, Bessines-sur-Gartempe, Rochechouart, Saint-Sornin-Leulac et Peyrat-le-Château ;

➤ 4 plans d'eau dits « spécialisés » à savoir le carpodrome du Rochelot, le parcours jeunes du Rochelot, le carnadrome de Rénier et le réservoir mouche de La Boisserie.

Le carpodrome du Rochelot a bénéficié d'un déversement de 250 kilos de carpes (*de 500 grammes à 2 kilos*) et de 20 kg d'esturgeons pour **1 177 €**.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022, 325 kg de truites (*arc en ciel et fario*) ont été déversés dans le réservoir mouche de La Boisserie pour **2 911,80 €**.

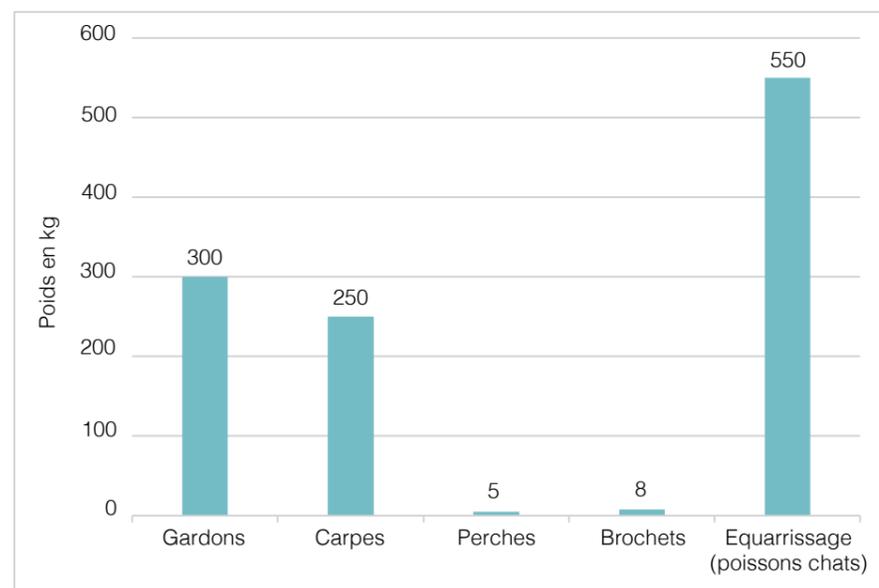
En collaboration avec la Fédération de pêche de la Charente, la Fédération de la Haute-Vienne a participé financièrement à l'achat de Black-bass pour le plan d'eau de La Guerlie situé en partie sur le territoire de la commune de Videix, en Haute-Vienne. Le montant de cette participation a été de **1 625 €**.

Les plans d'eau « généralistes » ont reçu près de 7 tonnes de poissons (*essentiellement des carpes, des gardons et des tanches*) dont 2 400 kilos de Truites arc-en-ciel pour un coût global de **34 920,53 €**

Les plans d'eau de Châteauneuf-la-Forêt, Ambazac, Saint-Germain-les-Belles et Saint-Mathieu, ont été vidangés à l'automne.

Bilan vidange du plan d'eau de Châteauneuf-la-Forêt

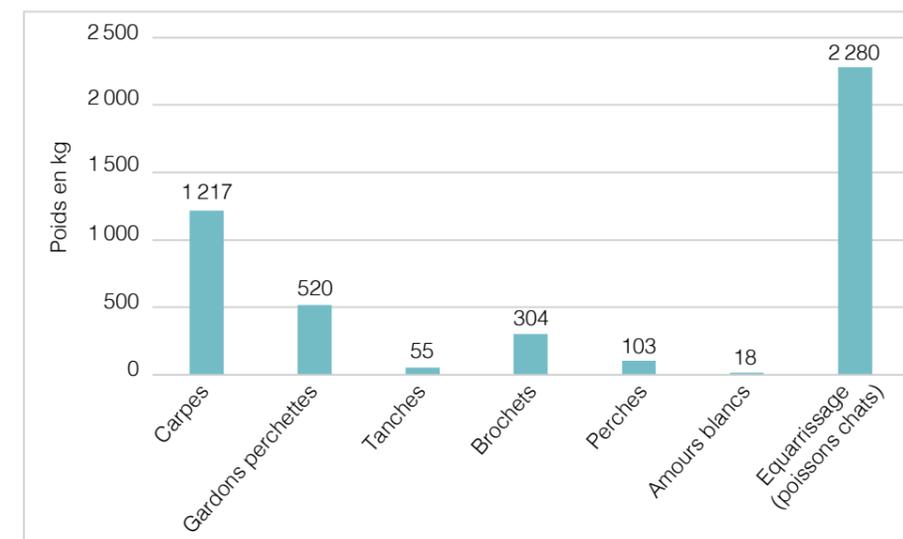
Ce plan d'eau a été vidangé en 2021, puis remis en eau et empoissonné en mars 2022. Suite à des problèmes de fuites sur la vanne, il a été à nouveau vidangé pour travaux cet automne. Cela explique le peu de poissons présents, cette quantité correspondant à peu près à l'empoissonnement réalisé en mars.



Un total d'environ **1 113 kg** pour 12 hectares soit **92 kg/ha**

Les poissons issus de cette vidange ont été déversés sur le barrage de Bujaleuf, le plan d'eau de Saint-Paul et sur la Vienne à Brignac

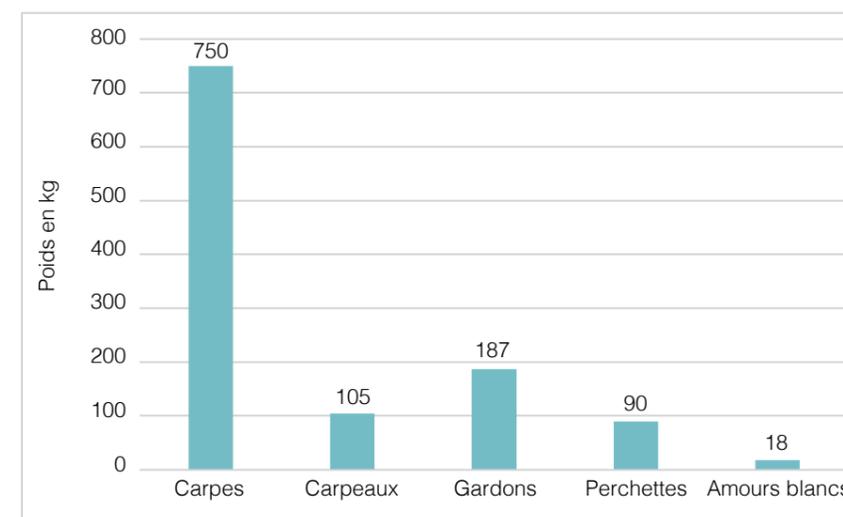
Bilan vidange du plan d'eau d'Ambazac



Un total d'environ **4 497 kg** soit **225 kg/ha**

Les poissons issus de cette vidange ont été déversés sur les barrages de Saint-Marc, Chauvan, Saint-Pardoux, ainsi que les plans d'eau de Saint-Paul et d'Uzurat.

Bilan vidange du plan Saint-Germain-les-Belles



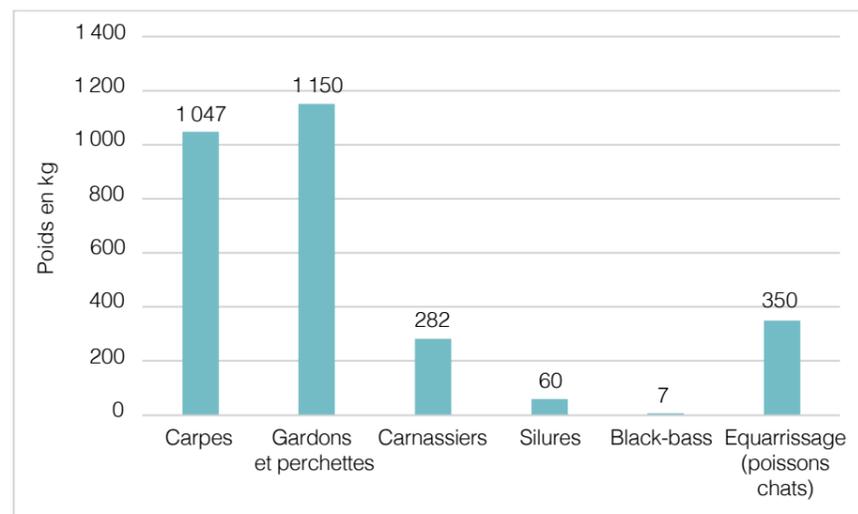
Un total d'environ **1 525 kg** soit **381 kg/ha**

Les poissons issus de cette vidange ont été déversés sur les plans d'eau de La Croisille-sur-Briance, Uzurat ainsi que sur la Vienne à Limoges et à Royères (Brignac).



BILAN DES EMPOISSONNEMENTS

Bilan vidange du plan Saint-Mathieu



Un total d'environ
2 896 kg soit **207 kg/ha**

Les poissons issus de ces vidanges ont été répartis sur les plans d'eau de La Pougé, Rochechouart, et sur la Vienne au niveau de l'île de Chaillac et du Pré de la Colle (Saint-Junien).



BILAN DES EMPOISSONNEMENTS



Tableau des poissons récupérés lors des vidanges (hors équarrissage)

Espèces	Quantités
Carpes	2 962 kg
Gardons / Brèmes / Rotengles	2 157 kg
Perches	226 kg
Brochets	355 kg
Sandres	211 kg
Black-bass	7 kg
Silures	60 kg
Amours blancs	18 kg
Tanches	55 kg
TOTAL	6 051 kg



A noter également que certains plans d'eau vidangés à l'automne 2021, ont été remis en eau et empoissonnés au premier trimestre 2022 (Bussière-Galant, Châteauneuf-la-Forêt et Rochechouart).

Les barrages

Les barrages de Saint-Pardoux et de Vassivière ont bénéficié d'un empoissonnement de la Fédération de pêche.

500 kg d'Ables de Heckel et 405 kg de brochets ont été déversés dans le lac de Saint-Pardoux pour un montant de **9 434,25 €** avec une participation de la part du Conseil départemental. En complément, 1 508 kg de gardons et perchettes, 137 kg de brochets et 55 kg de tanches issus des vidanges des plans d'eau de Saint-Mathieu et d'Ambazac y ont été déversés.

Pour Vassivière, ce sont 350 kg de brèmes, 110 kg de gardons, 240 kg d'Ables de Heckel et 416 kg de brochets qui y ont été introduits pour un montant de **9 933 €**.

Certains barrages ont bénéficié de poissons issus des vidanges de Châteauneuf-la-Forêt et d'Ambazac :

- Barrage de Bujaleuf : 100 kg de carpes, 5 kg de perches et 8 kg de brochets ;
- Barrage de Saint-Marc : 103 kg de perches, 700 kg de carpes et 100 kg de brochets ;
- Barrage de Chauvan : 500 kg de carpes et 67 kg de brochets.

Ainsi, ce sont **4 536 kg** qui ont été répartis sur ces barrages (achat et récupération), pour un montant de **19 367,25 €**.





BILAN DES EMPOISSONNEMENTS

Les parcours de loisir

Quatorze parcours loisir sont répartis sur le département de la Haute-Vienne. Toujours très appréciés des pêcheurs locaux, ils bénéficient de trois déversements de 60 kilos de truites.

La Fédération a donc déversé en 2022, **2 520 kilos** de Truites arc-en-ciel au total pour une valeur de **13 027,14 €**.

Le bilan des déversements 2022

Ce bilan concerne uniquement les achats de poissons. Les poissons récupérés lors des vidanges de plans d'eau ne sont pas comptabilisés ici. Il s'agit de la campagne d'empoissonnement 2022 qui prend en compte l'ensemble des achats compris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

Plusieurs pisciculteurs que nous remercions ici, nous fournissent les poissons :

- Monsieur LEBOSSE de Mezières-en-Brenne,
- Monsieur BOISSIER des « Étangs creusois » ;
- Monsieur MIGNON des « Pêcheries de Pontaurmur » ;
- Monsieur EVRARD de « la salmoniculture du Verger ».

Espèces	Quantités (kg)	Total (€)
Carpes	1 360 kg	4 160,78
Gardons / Brèmes / Rotengles	3 130 kg	17 337,30
Ables de Heckel	740 kg	5 215,20
Tanches	150 kg	791,25
Brochets	1 041 kg	15 201,45
Black-bass	75 kg	1 625
Truites (portions et grosses truites)	5 245 kg	28 345,75
Esturgeons	20 kg	352,00
TOTAL	11 761 kg	73 028,73 €

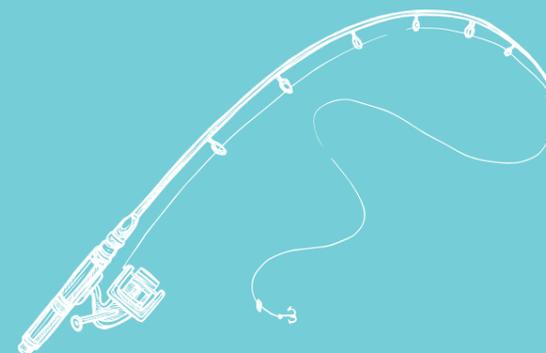
Pour l'ensemble de ces opérations d'empoissonnements gérées par la Fédération, le total s'élève à plus de **17 tonnes** de poissons (*achats et récupération*) réparties sur tout le département pour un coût de **73 028,72 €**.

Il faut ajouter également les poissons déversés par les AAPPMA sur les cours d'eau, plans d'eau ou barrages du département.

La Fédération remercie le groupement des AAPPMA de Limoges pour sa participation à l'effort commun d'empoissonnement. En 2022, le groupement a contribué à hauteur de 1 000 € à l'achat de poissons à destination des barrages et plans d'eau du département.

La Fédération remercie également les AAPPMA de Limoges « La Truite Montmailler », « Les Ponticauds », et « Beaublanc » pour l'empoissonnement du plan d'eau d'Uzurat. Ces AAPPMA se sont regroupées pour introduire gardons, carpes, tanches, goujons et Black-bass sur ce plan d'eau, pour un montant de **7 000 €**.

Enfin, la Fédération remercie le Conseil Départemental pour sa participation aux efforts d'empoissonnement du lac de Saint-Pardoux à hauteur de 10 000 € en 2022 ainsi que la Région Nouvelle-Aquitaine et EDF qui participent également à ces soutiens d'effectifs.



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022



BILAN FINANCIER



LA VENTE DE CARTES

Au global, 14 527 produits pêche ont été vendus en Haute-Vienne en 2022. Cela représente une baisse de 2,05 % par rapport à l'exercice précédent (14 831 en 2021).

Tableau de la répartition des ventes 2022

Produits 2022	Nbre	Pourcentage
Carte interfédérale CHI	5 775	39,75 %
Carte Personne majeure - Offre d'automne	83	0,57 %
Carte Personne majeure	1 443	9,93 %
Carte promotionnelle Découverte Femme	631	4,34 %
Carte Personne mineure	1 160	7,99 %
Carte promotionnelle Découverte -12 ans	1 618	11,14 %
Carte promotionnelle Hebdomadaire	529	3,64 %
Carte Journalière	3 079	21,20 %
Vignette Club Halieutique Interdépartemental (CHI)	67	0,46 %
Option annuelle Réservoir Mouche de la Boiserie	123	0,85 %
Option journalière Réservoir Mouche de la Boiserie	19	0,13 %
	14 527	100 %

Évolution des ventes 2017-2022

Type de carte	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2021/2022	Répartition
Interfédérale	5 873	5 849	5 387	5 631	5 775	+ 2,56 %	39,75 %
Majeure	1 820	1 743	1 571	1 664	1 443	- 13,28 %	9,93 %
Femme	617	603	594	706	631	- 10,62 %	4,34 %
Mineure	1 213	1 194	1 200	1 218	1 160	- 4,76 %	7,99 %
-12 ans	2 393	2 261	1 936	1 830	1 618	- 11,58 %	11,14 %
Hebdomadaire	574	508	544	520	529	+ 1,73 %	3,64 %
Journalière	2 944	2 876	3 344	3 086	3 079	- 0,22 %	21,20 %
Club Halieutique	87	80	73	88	67	- 23,86 %	0,46 %
Offre d'Automne	16	29	68	88	83	- 5,68 %	0,57 %
Options Boiserie	-	-	-	-	142		0,98 %
Total	15 537	15 143	14 717	14 831	14 527	- 2,05 %	100 %

Une analyse détaillée pour les différents types de cartes donne les informations suivantes :

Baisse globale des cartes « Interfédérales » / « Majeures » :

- 5 775 cartes « Interfédérales » (+144 cartes par rapport à 2021)
- 1 443 cartes « Majeures » (-221 cartes par rapport à 2021)
- 83 cartes « Majeures – Offre d'Automne » (-5 cartes par rapport à 2021).

Au global, les cartes annuelles 2022 s'équilibrent à 7 301 contre 7 383 en 2021, soit une baisse globale de ~1 %.

La hausse significative des cartes interfédérales n'a pas permis de totalement compenser totalement l'érosion importante des cartes majeures.

La stabilisation de ces cartes annuelles sera pour notre Fédération un des enjeux majeurs des années à venir.

Les pêcheurs disposant de ces cartes annuelles représentent le véritable socle des adhérents de notre loisir. Ils constituent une des piliers financiers majeurs de notre structure (les cartes annuelles génèrent les principaux produits financiers pour les AAPPMA et la Fédération).

Dans notre département, le développement de notre loisir se heurte au vieillissement de la population, à l'essor de multiples activités de loisirs « faciles d'accès ». Il sera de la responsabilité de l'équipe fédérale dans les années à venir de rendre notre loisir aussi attractif que possible en favorisant l'initiation et la pratique des plus jeunes (ex : mise en place de parcours spécifique à Bonnac-la-Côte), en proposant l'offre de pêche la plus complète possible (développement et/ou aménagement de parcours répondant aux attentes du plus grand nombre).

Baisse des cartes « Découverte Femme »

- 631 cartes « Découverte Femme » (- 10 % par rapport à 2021)

En 2021, le nombre de cartes « Découverte femmes » avait été boosté par une opération « parrainage ». Il avait atteint le nombre record de 706.

En 2022, le nombre de cartes « Découverte Femme » revient à 631, ce qui est cohérent avec les années antérieures à 2021 en considérant une légère augmentation (Fourchette des 4 dernières années entre 594 et 617).

Baisse des cartes « mineures » et des « Découvertes – de 12 ans »

- 1 160 cartes « Mineures » (- 4,8 % par rapport à 2021)
- 1 618 cartes « Découverte - 12 ans » (- 11,6 % par rapport à 2021)

Sur les 5 dernières années, les cartes « mineures » s'équilibrent en moyenne aux alentours de 1200. 2022 marque une légère érosion de quelques pourcentages.

La chute des cartes « Découverte - 12 ans » est également sensible par rapport à l'année dernière (- 212 cartes).

En 2020, la Fédération avait pris la décision de supprimer les cartes « -12 ans » offertes gratuitement lors des animations scolaires. De plus, depuis 2020, l'épidémie de COVID a fortement impacté l'organisation de critères jeunes et des animations scolaires.

Les jeunes pêcheurs d'aujourd'hui constituent une partie de nos effectifs de demain. Dans les prochains mois, il sera fondamental de mener des actions départementales pour favoriser l'initiation et la pratique des jeunes pêcheurs. La mise en place en 2023 d'un parcours dédié aux jeunes pêcheurs à Bonnac-la-Côte s'inscrit dans cette stratégie.

Stabilisation globale des cartes « saisonnières » :

- 529 cartes « Hebdomadaire » (+ 1,73 % vs 2021)
- 3 086 cartes « Journalière » (- 0,22 % vs 2021)

Au global, la variation n'est que de - 2 cartes.

Option « Réservoir Mouche de la Boisserie »

En 2022, la Fédération a pris en location un plan d'eau situé sur la commune de Peyrilhac, au lieu-dit « La Boisserie » pour en faire un parcours spécifique dédié à la pêche des salmonidés à la mouche.

Pour y accéder, 2 options spécifiques ont été mises en place : une option « annuelle » et une option « journalière ».

Options	2022
Option annuelle « Réservoir mouche de la Boisserie » - personne majeure	123
Option journalière « Réservoir mouche de la Boisserie » - personne majeure	19

Les résultats de cette 1^{ère} année d'expérimentation sont encourageants. Les produits financiers générés par ce parcours sont de nature à pérenniser dans le temps ce genre de parcours.

Cette expérience « Réservoir Mouche » en 2022 sera donc renouvelée en 2023. Elle sera même étendue à 2 autres parcours spécialisés (Parcours carnassier à l'Étang Renier / Carpodrome au Rochelot).

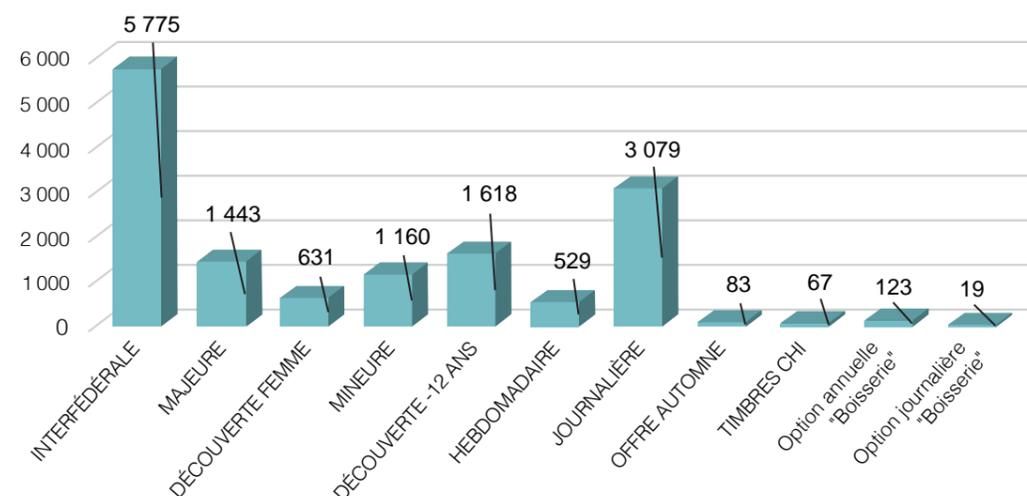
Vignette du Club Halieutique

Est constatée une hausse des délivrances de l'option « club halieutique » avec + 2.2 % par rapport à 2021 avec 5 842 timbres délivrés en 2022.

Timbre Halieutique	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2021/2022
Quantité	5 960	5 929	5 460	5 719	5 842	+ 2,2 %

Ces fluctuations de délivrances suivent logiquement celles des cartes interfédérales auxquelles elles sont liées puisqu'environ 80 options seules sont délivrées indépendamment en cours d'année pour compléter une carte majeure.

Graphique de la répartition des ventes 2022

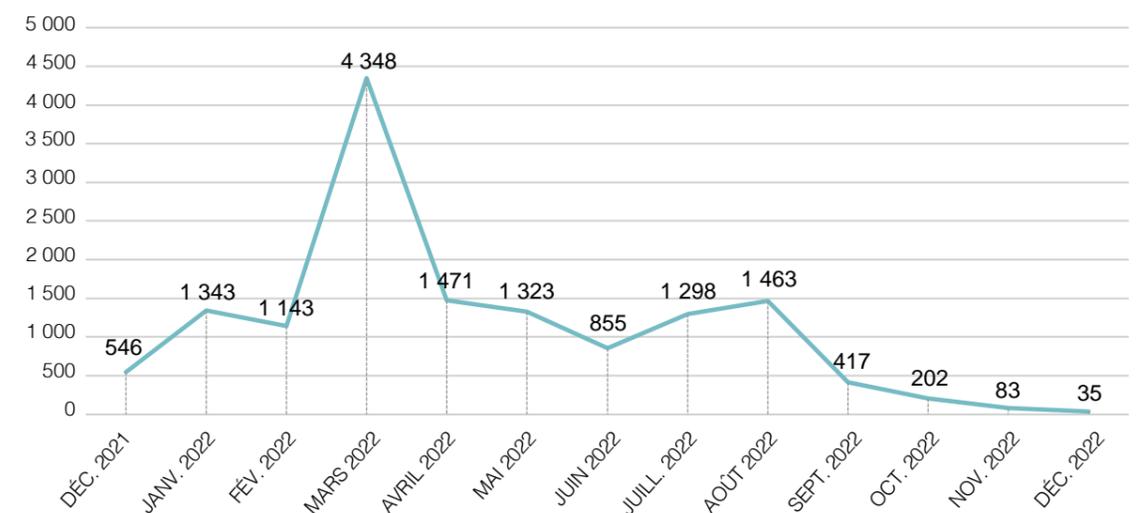


Ce graphique permet de mettre en lumière que les cartes interfédérales et les cartes majeures représentent la moitié des effectifs, le véritable socle des adhérents de notre réseau.

Les produits dits saisonniers représentent presque 25 % des cartes vendues en Haute-Vienne.

Par ailleurs, près de 20 % de nos adhérents sont mineurs (0-18 ans). Ils constituent un potentiel intéressant à exploiter pour consolider nos effectifs de demain.

Graphique de la répartition mensuelle des ventes 2022



Cette représentation illustre parfaitement les spécificités de notre département :

- La majorité des ventes de cartes de pêche est réalisée au moment de l'ouverture des cours d'eau de 1^{ère} catégorie.
- Avril et mai constituent également 2 mois importants en liaison avec l'ouverture de la pêche des carnassiers.
- La vente des cartes rebondit en juillet-août avec la délivrance des produits saisonniers.

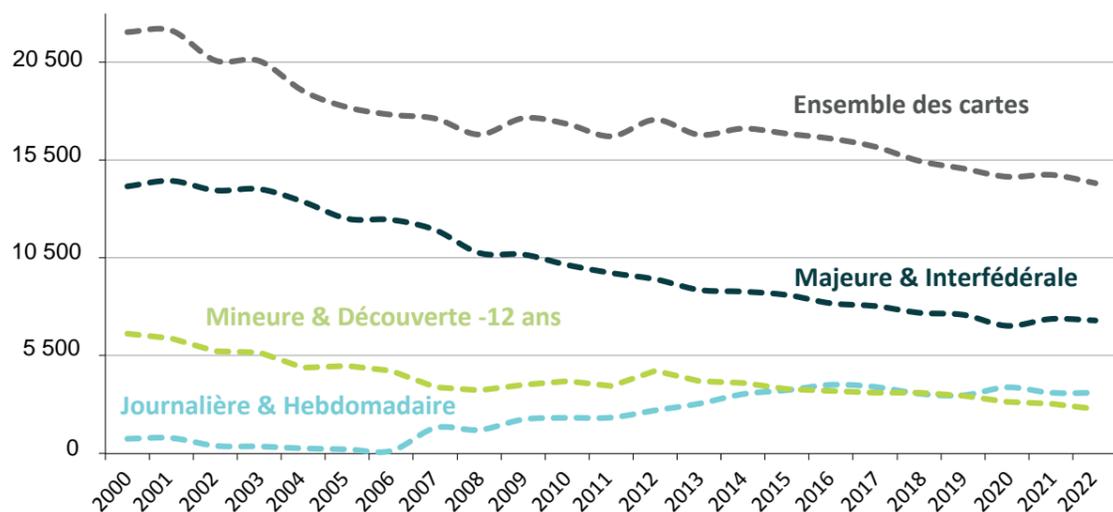
Graphique de la répartition par points de vente en 2022



Ce graphique met en évidence que les pêcheurs prennent encore majoritairement leur carte de pêche chez un dépositaire. Le travail de terrain des AAPPMA et de leurs dépositaires reste à ce jour le principal levier pour vendre des cartes dans notre département.

La prise de carte « à domicile » par internet marque en 2022 un premier plateau dans sa progression depuis la mise en place de l'outil « cartedepeche.fr » avec une part de marché de 40 % environ.

Graphique de l'évolution des ventes depuis 2000

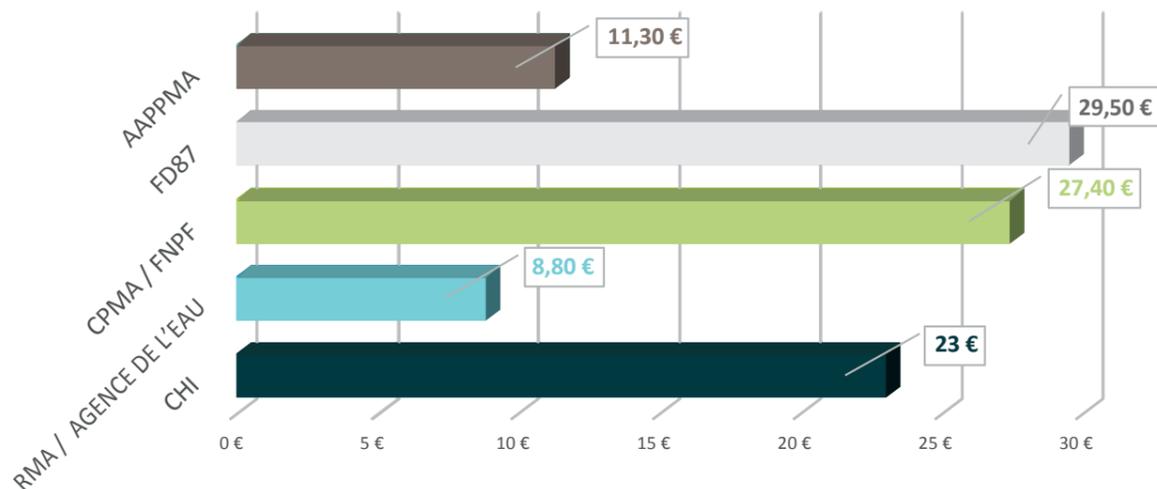


On constate toujours une érosion du nombre global de cartes vendues depuis le début des années 2000.

Les facteurs liés à cette érosion sont multiples : influence négative du réchauffement climatique sur notre réseau hydrographique et ses peuplements piscicoles (*sécheresses successives, raréfaction de certaines espèces*), concurrence des pêcheries privées, absence d'un projet associatif ambitieux, vieillissement de la population de notre département.

Un des objectifs majeurs de notre Fédération pour les années à venir sera de stopper cette érosion et de reconquérir une partie des cartes perdues. Cela passera nécessairement par une politique ambitieuse axée autour de nos trois missions principales (*développement du loisir pêche, protection du milieu, formation de nouveaux adhérents...*) afin de proposer à nos adhérents l'offre de pêche la plus attractive et la plus exhaustive possible.

Carte complète, où va l'argent ?



- La Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques (CPMA) est la contrepartie financière revenant à la FNPF.
- La Redevance pour la protection du Milieu Aquatique (RMA) est versée à l'Agence de l'Eau.
- La cotisation halieutique interdépartementale est versée au Club Halieutique (CHI).

En 2022, le prix des cartes de pêche standards n'a pas évolué par rapport à 2020 et 2021, tout comme la ventilation des différentes cotisations.

La mise en place en 2022 de deux options spécifiques, moyennant cotisation supplémentaire, a permis à tout majeur détenteur d'une carte 2022 d'accéder à un nouveau parcours spécialisé : le réservoir mouche de la Boiserie.

Les cotisations supplémentaires sont fléchées uniquement vers la Fédération départementale afin de financer le fonctionnement de ce nouveau parcours (*bail, empoissonnement, entretien, ...*).

Conclusion et perspectives

L'évolution actuelle des effectifs est une des préoccupations majeures de la Fédération. L'équipe fédérale ne considère pas la situation actuelle comme inexorable.

De nombreux leviers existent pour l'améliorer :

- Mise en œuvre d'une politique départementale de développement du loisir pêche, moderne et efficace. Le SDDLPP récemment développé sera la colonne vertébrale de notre activité dans les prochaines années.
- Enrichissement de l'offre de pêche offerte à nos adhérents, par exemple par la mise en place de nouveaux parcours de pêche généralistes et/ou spécialisés. L'expérience 2022 positive du réservoir mouche de la Boiserie encourage la Fédération à poursuivre dans cette voie.
- Poursuite de nos actions de sensibilisation auprès du jeune public. La mise en place en 2023 d'un parcours dédié aux jeunes pêcheurs à Bonnac-la-Côte s'inscrit dans cette stratégie.
- Amélioration de notre communication auprès du grand public en exploitant toutes les voies de communication existantes.
- Poursuite des travaux de protection et de restauration du milieu aquatique haut-viennois.

La Fédération a le devoir de mener dans les prochains mois, les prochaines années les actions appropriées pour redonner un maximum d'attractivité à notre loisir pêche favori pour consolider la base des pêcheurs actuels et séduire de nouveaux pratiquants.

L'atteinte de cet objectif ne pourra se faire qu'en s'appuyant sur un réseau actif des AAPPMA du département qu'il convient de remettre au centre des préoccupations de la Fédération.

BILAN ANNUEL DES AAPPMA

Pas de souci majeur avec les bilans annuels d'activités et financiers des AAPPMA reçus à ce jour.

Il est de la responsabilité de chaque AAPPMA de fournir les documents les plus précis et les plus justes possibles. En effet, ces documents sont utilisés par la Fédération pour recenser l'ensemble des actions entreprises par les AAPPMA au cours de l'année passée, de mettre en valeur les principales réalisations.

BILAN FINANCIER DE LA FÉDÉRATION AU 31 DÉCEMBRE 2022

Compte de résultat au 31 décembre 2022

L'exercice 2022 fait apparaître un résultat déficitaire de - 32 972 €.

Ce résultat est cohérent avec le budget prévisionnel validé en Assemblée Générale de mars 2022 (*prévision d'un déficit de - 51 k€*) et la volonté en fin d'année 2022 du conseil d'administration fédéral de limiter autant que possible ce déficit.

Ce résultat est en phase avec la volonté exprimée par l'équipe fédérale courant 2021 de « consommer » l'excédent accumulé entre 2016 et 2020. Dans ce contexte volontariste, une enveloppe « Fonds Actions AAPPMA » a notamment été mise en œuvre pour aider les AAPPMA dans la réalisation de leurs projets.

Les charges 2022 s'équilibrent à 766 k€ (*charges 2021 : 810 k€ / Prévisionnel 2022 à 760 k€*).

Les produits 2022 s'équilibrent à 733 k€ (*produits 2021 : 745 k€ / Prévisionnel 2022 à 709 k€*).

Ce résultat déficitaire est le reflet :

➤ De dépenses en retrait sensible par rapport à 2021 : 766 k€, versus 810 k€ (- 5,5 %) :

- Le poste « Achats matières premières » a sensiblement diminué versus 2021 (- 44 %) en raison d'une politique d'empoissonnement volontairement réduite par rapport aux années précédentes (- 56 k€ environ).
- Les « autres achats non stockés et charges externes » ont très légèrement augmentés (+ 4 %) ; A noter que les principaux travaux envisagés pour l'année 2022 ont globalement été réalisés en cohérence avec le planning et le budget prévisionnels.
- Les charges de personnel, les impôts et les taxes sont restées globalement stables (~-1,5 %).
- La dotation aux amortissements a légèrement diminué (*arrêts d'amortissements anciens partiellement remplacés par des investissements 2022 moins importants*).

L'ensemble des postes de dépenses ont fait l'objet d'une attention régulière tout au long de l'exercice (*suivi régulier tout au long de l'année grâce aux outils mis en place par les services généraux*), ce qui a permis de les maîtriser en cohérence avec le budget prévisionnel.

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE		
Charges		
	2021	2022
Achats de matières premières	130 946 €	73 432 €
Autres achats non stockés et charges externes	255 968 €	265 934 €
Impôts et taxes	11 910 €	9 386 €
Personnel et charges	313 124 €	309 197 €
Dotations aux amortissements	69 566 €	67 141 €
Autres charges	23 892 €	33 136 €
CHARGES D'EXPLOITATION	805 407 €	758 227 €
Charges financières	4 572 €	4 290 €
Charges exceptionnelles	500 €	3 624 €
TOTAL CHARGES	810 479 €	766 141 €

➤ Des produits en réduction légère par rapport à 2021 : 733 k€ versus 745 k€ (- 1,0 %) :

- Les refacturations fédérales diverses aux AAPPMA (*ex : achats poissons*) ont significativement baissé (- 17 k€).
- Les subventions d'exploitation ont légèrement diminué de 7 k€ (*soit - 2,3 %*) en cohérence avec le volume de travaux réalisés.
- Les cotisations fédérales ont très légèrement augmenté (+ 1 %). La mise en place d'un timbre spécifique « Réservoir Fédéral de la Boisserie » (*recette de l'ordre de 7 k€*) a permis de compenser l'érosion des cartes traditionnelles.
- Les produits du Club Halieutique ont progressé de 4 % environ.
- Les autres produits (*produits financiers, produits exceptionnels, transferts de charge*) sont restés globalement stables versus 2021.

Produits		
	2021	2022
Production vendue	24 013 €	6 750 €
Subventions d'exploitation	310 165 €	302 868 €
Autres produits de gestion	378 166 €	398 208 €
Reprises & Transfert de charges	436 €	383 €
PRODUITS D'EXPLOITATION	712 779 €	708 209 €
Produits financiers	1 496 €	2 527 €
Produits exceptionnels	26 654 €	22 433 €
TOTAL PRODUITS	740 929 €	733 168 €
Résultat d'exploitation	- 92 628 €	- 50 018 €
Résultat courant	- 95 703 €	- 51 781 €
EXCÉDENT OU DÉFICIT	- 69 549 €	- 32 972 €

Bilan actif/passif au 31 décembre 2022

Le bilan de l'année 2022 s'équilibre à 2 324 972 € (*Réduction de ~ 20 k€ versus 2021*) :

➤ A l'actif : Nous enregistrons une légère réduction de l'actif immobilisé (~ - 10 k€) et de l'actif circulant (~ - 10 k€) liée notamment à une diminution des produits à recevoir (*créances et subventions*) ;

➤ Au passif : Nous avons enregistré une réduction de nos fonds propres de ~ 30 k€ et une augmentation de 30 k€ de nos dettes (*factures fournisseurs parvenues tardivement ou non parvenues, ...*).

Conclusion et perspectives

Le bilan financier 2022 de la Fédération est globalement conforme aux prévisions. La mise en place et l'utilisation d'outils modernes et performants par l'équipe des salariés de la Fédération (*ex : outil suivi financier développé en interne depuis plusieurs années et encore optimisé ces derniers temps*) a permis de piloter efficacement l'activité de notre structure et de réaliser les principales actions envisagées.

Notre Fédération a fait ces dernières années preuve d'une solidité financière satisfaisante. Elle a pu notamment mener des projets importants en s'appuyant sur les ressources accumulées par le passé par les équipes fédérales précédentes. Elle dispose encore actuellement de ressources propres significatives pour mener des actions d'importance en s'appuyant sur son réseau d'AAPPMA, notamment grâce au renforcement d'un fonds d'actions spécifique.

Dans le futur, l'équipe fédérale doit toutefois rester attentive aux évolutions de son environnement économique global (*diminution récurrente du nombre des cartes de pêche vendues, érosion pouvoir d'achats des pêcheurs, partenaires fédéraux devant composer avec un contexte économique globalement fragile qui peut complexifier dans le futur l'obtention de certaines subventions...*).

Il sera important pour les années à venir pour notre Fédération de tendre vers l'équilibre budgétaire pour pérenniser son activité dans la durée. Cela passera notamment par le déploiement d'un plan d'actions global cohérent avec ses principales missions (développement loisir pêche, protection du milieu, formation des jeunes) en définissant des priorités et en maîtrisant les dépenses associées (*empoissonnement raisonné, planification des projets...*). Une diversification des produits pourra s'avérer nécessaire pour atteindre les objectifs visés (*ex : recherche de nouveaux partenaires économiques, développement de l'offre de pêche avec mise en place de parcours spécialisés supplémentaires...*).

Notre Fédération se modernise depuis plusieurs années. Elle dispose désormais d'un outil de travail très performant avec son siège récemment rénové. Dans les prochains mois, pour continuer à avancer, elle devra poursuivre sa restructuration au niveau de ses process internes (*ex : gestion et financement des projets*) en s'appuyant sur des ressources humaines cohérentes avec toutes les exigences de ses missions statutaires.

Ce n'est qu'à ces conditions que notre Fédération pourra pleinement remplir ses missions et répondre aux attentes de son réseau d'AAPPMA et de l'ensemble de ses adhérents.

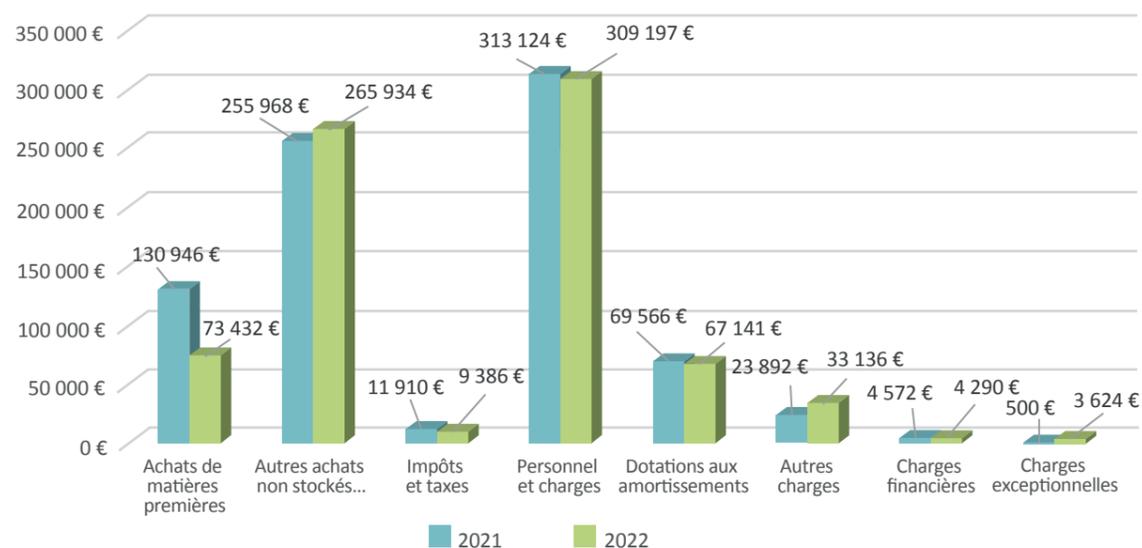


BILAN FINANCIER

Compte de résultat au 31 décembre 2022 (charges et produits)

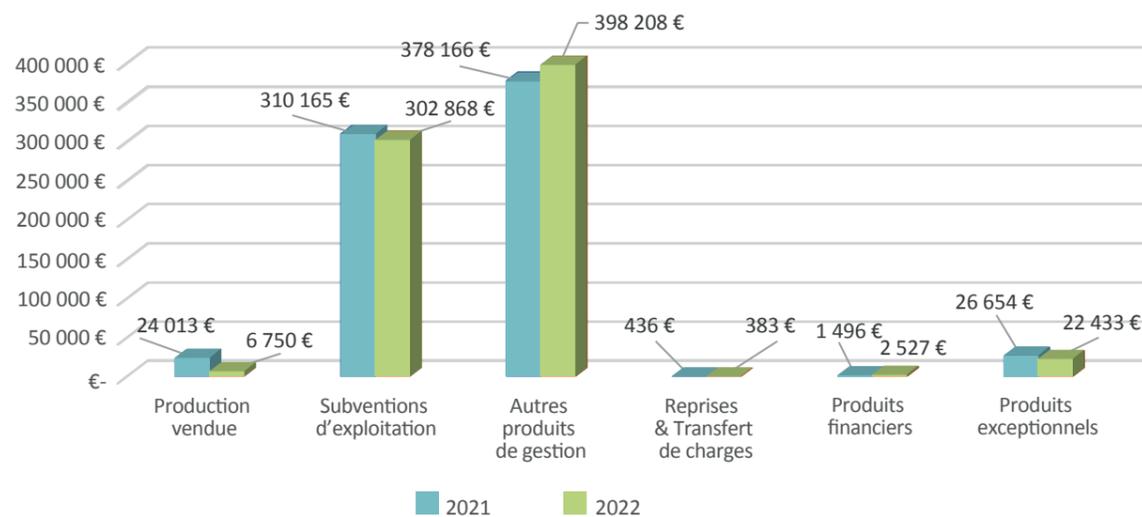
Charges 2022 :

Répartition des charges et comparaison 2021-2022



Produits 2022 :

Répartition des produits et comparaison 2021-2022



FEDERATION DE LA HAUTE-VIENNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Comptes annuels clos au
31/12/2022

31 rue Jules Noël
87000 LIMOGES

EXTRAIT
DES DOCUMENTS FINANCIERS

EXERCICE 2022

15 rue des Coopérateurs - 87004 LIMOGES

Tél. : 05 55 77 68 26

E-mail : limoges@hoche.com

www.hoche.com

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et	42 496	41 637	859	2 073
Immobilisations corporelles				
Terrains	528 918	18 953	509 966	513 742
Constructions	1 008 268	457 877	550 390	573 033
Installations techniques, matériel et outilla	103 768	78 774	24 994	18 510
Autres immobilisations corporelles	197 700	162 051	35 649	50 585
Immob. en cours / Avances et acomptes	25 780		25 780	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 906 930	759 291	1 147 638	1 157 943
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur command	1 471		1 471	4 266
Créances				
Usagers et comptes rattachés	11 124	126	10 998	15 709
Autres créances	129 238		129 238	164 666
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 015 442		1 015 442	984 042
Charges constatées d'avance	20 185		20 185	19 210
ACTIF CIRCULANT	1 177 460	126	1 177 334	1 187 894
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	3 084 390	759 417	2 324 972	2 345 837

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 582 522	1 652 071
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-32 972	-69 549
Subventions d'investissement	178 165	175 585
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	1 727 715	1 758 107
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	355 324	376 869
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	355 324	376 869
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 781	55 205
Dettes fiscales et sociales	48 121	52 162
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	27 061	16 622
Autres dettes	82 971	82 871
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	4 000	4 000
DETTES	597 257	587 729
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	2 324 972	2 345 837

Compte de résultat

	31/12/22	31/12/21	31/12/20
Ventes de marchandises			
Production vendue	6 750	24 013	31 286
Prix de journée			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation	302 868	310 165	387 159
Reprises et Transferts de charge	383	436	4 928
Cotisations			
Autres produits	398 208	378 166	367 296
Produits d'exploitation	708 209	712 779	790 668
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières	73 432	130 946	97 710
Variation de stock de matières premières			
Autres achats non stockés et charges externe	265 934	255 968	271 155
Impôts et taxes	9 386	11 910	7 054
Salaires et Traitements	228 742	231 970	219 621
Charges sociales	80 455	81 154	74 292
Amortissements et provisions	67 141	69 566	28 616
Autres charges	33 136	23 892	11 715
Charges d'exploitation	758 227	805 407	710 164
RESULTAT D'EXPLOITATION	-50 018	-92 628	80 504
Opérations faites en commun			
Produits financiers	2 527	1 496	1 642
Charges financières	4 290	4 572	3 636
Résultat financier	-1 763	-3 076	-1 993
RESULTAT COURANT	-51 781	-95 703	78 510
Produits exceptionnels	22 433	26 654	31 409
Charges exceptionnelles	3 624	500	15
Résultat exceptionnel	18 809	26 154	31 394
Impôts sur les bénéfices			
Report des ressources non utilisées			
Engagements à réaliser			
EXCEDENT OU DEFICIT	-32 972	-69 549	109 904
Contribution volontaires en nature			
Bénévolat			900
Prestations en nature			
Dons en nature			
Total des produits			900
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite			
Personnel bénévole			900
Total des charges			900

Détail du bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Autres immob. incorporelles / Avances et	42 496	41 637	859	2 073
208100 - LOGICIELS ET BREVETS	42 496		42 496	42 496
280810 - AMORTIS. LOGICIELS ET BRE		41 637	-41 637	-40 423
Immobilisations corporelles				
Terrains	528 918	18 953	509 966	513 742
211000 - TERRAINS	471 260		471 260	469 760
212000 - AGENCT. & AMÉNAGT. TERR	57 659		57 659	57 659
281200 - AMORTIS. AGENCT. AMÉNAG		18 953	-18 953	-13 676
Constructions	1 008 268	457 877	550 390	573 033
213100 - BATIMENTS	957 135		957 135	957 135
213500 - INSTALLATIONS GÉNÉRALES	51 133		51 133	40 597
281310 - AMORTIS. CONSTRUCTIONS		417 832	-417 832	-385 710
281350 - AMORTIS. AGENCEMENTS C		40 045	-40 045	-38 990
Installations techniques, matériel et outilla	103 768	78 774	24 994	18 510
215000 - INST. TECHN. MAT. OUT	103 768		103 768	104 124
281500 - AMORTIS. MATÉRIEL ET OUTI		78 774	-78 774	-85 614
Autres immobilisations corporelles	197 700	162 051	35 649	50 585
218100 - INSTAL.GALES, AGENCT, AM	1 890		1 890	1 890
218200 - MATÉRIEL DE TRANSPORT	110 240		110 240	118 240
218300 - MATÉRIEL DE BUREAU	53 320		53 320	51 929
218400 - MOBILIER	32 250		32 250	29 969
281810 - AMORTIS. INSTAL. GALES, AG		519	-519	-249
281820 - AMORTIS. MATÉRIEL DE TRA		92 824	-92 824	-92 730
281830 - AMORTIS. MATÉR.BUREAU E		49 487	-49 487	-41 380
281840 - AMORTIS. MOBILIER		19 221	-19 221	-17 085
Immob. en cours / Avances et acomptes	25 780		25 780	
231000 - IMMOBILISAT. CORPORELLES	25 780		25 780	
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 906 930	759 291	1 147 638	1 157 943
Stocks				
Avances et acomptes versés sur command	1 471		1 471	4 266
409100 - FOURNISSEURS - ACOMPTE	1 471		1 471	4 266
Créances				
Usagers et comptes rattachés	11 124	126	10 998	15 709
411000 - CLIENTS	10 998		10 998	15 709
416000 - CLIENTS DOUTEUX OU LITIGI	126		126	189
491000 - PROVIS. DÉPRÉC. COMPTES		126	-126	-189
Autres créances	129 238		129 238	164 666
425000 - PERSONNEL - AVANCES ET A	73		73	
448700 - ETAT - PRODUITS À RECEVOI	384		384	
468710 - PRODTS DE GESTION A REC	125 404		125 404	160 849
468720 - PDT A RECEVOIR SUBVENTIO	3 377		3 377	3 817
Divers				
Disponibilités	1 015 442		1 015 442	984 042
512000 - CAISSE D'EPARGNE CPTÉ CI	36 378		36 378	36 378
512100 - CAISSE D'EPARGNE N° 3669	178 082		178 082	80 506
512500 - CAISSE D'EPARGNE CSL ASS	516 616		516 616	565 839
512550 - CAISSE EPARGNE SALAIRES	11 925		11 925	6 411
512600 - SOCIETE GENERALE N+ 7269	12 068		12 068	36 940

Détail du bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
530000 - CAISSE	1 014		1 014	197
Charges constatées d'avance	20 185		20 185	19 210
486000 - CHARGES CONSTATÉES D'A	20 185		20 185	19 210
ACTIF CIRCULANT	1 177 460	126	1 177 334	1 187 894
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	3 084 390	759 417	2 324 972	2 345 837

Détail du bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 582 522	1 652 071
101200 - PATRIMOINE INTÉGRÉ	1 582 522	1 652 071
RESULTAT DE L'EXERCICE	-32 972	-69 549
Subventions d'investissement	178 165	175 585
131120 - SUBV. AMENAGEMENT TERRAIN	32 739	32 853
131130 - SUBV. AGRANDISSEMENT LOCAUX	155 000	155 000
131150 - SUBV. DEFIBRILLATEURS	1 000	
131160 - SUBV. STANDS FEDERAUX	3 377	
131200 - SUBV. MAT. PÊCHE ÉLECTRIQUE	19 523	7 523
131210 - SUBV. MATÉRIEL INFORMATIQUE	1 284	1 284
131230 - SUBV. SIMULATEUR	2 350	2 350
131240 - SUBV. PRIME CEE TRAVAUX	2 186	2 186
139112 - SUBV. AMENAGEMENT TERRAIN	-11 299	-8 029
139113 - SUBV. INVTS AGRANDISSEMENT LOCAUX	-17 666	-9 486
139115 - SUBV. DEFIBRILLATEURS	-96	
139116 - SUBV. STANDS FEDERAUX	-171	
139120 - SUBV. MAT. PÊCHE INSCRITE AU CR	-6 191	-4 436
139121 - SUBV. MAT. INFORMATIQUE	-1 284	-1 218
139123 - SUBV. MODIF. BATEAU INSCRITE AU CR	-2 350	-2 314
139240 - SUBV. PRIMES TRAVAUX CEE	-237	-128
FONDS PROPRES	1 727 715	1 758 107

Détail du bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
Produits constatés d'avance	4 000	4 000
487000 - PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	4 000	4 000
DETTES	597 257	587 729
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	2 324 972	2 345 837

Détail du Compte de Résultat

	31/12/22	31/12/21	31/12/20
Production vendue	6 750	24 013	31 286
701000 - CESSIONS ALEVINS POISSONS		5 838	18 121
706000 - PÊCHES ÉLECTRIQUES	4 750	14 775	11 165
706100 - GROUPEMENT LIMOGES ALEVIN	1 000	1 000	1 000
706110 - GROUPT. LGES TRAVX PISCICO	1 000	1 000	1 000
706200 - PRESTATIONS DE SERVICES		1 400	
Subventions d'exploitation	302 868	310 165	387 159
741810 - SUBV. CLUB HALIEUTIQUE	39 937	39 937	39 937
741851 - SUBV. FNPf AIDE À L'EMPLOI	132 000	132 000	132 000
741853 - SUBV. FNPf TRAVAUX ET PRES	12 574	25 728	66 123
741854 - SUBV. FNPf PROMOS ET MANIF	4 583		
741859 - FNPf SUBVENTIONS DIVERSES	12 094	9 561	7 558
741860 - SUBV. DIVERSES	5 208	7 367	8 137
741870 - SUBV. A. DE L'EAU TRAVAUX	4 177	21 407	53 469
741871 - SUBV. A. DE L'EAU. ACCORD CAD	40 000	34 650	31 500
741880 - SUBV. COLL. LOCALES TRAVAU	11 182	10 880	1 520
741881 - SUBV. ARP-NA - ACTIONS DIVER	41 113	25 636	46 915
741882 - SUBV. SYNDICAT LAC VASSIVIE		3 000	
Reprises et Transferts de charge	383	436	4 928
781500 - REPRIS.S/PROVIS.RISQUES & C			4 000
781740 - REPRIS.S/PROV.DÉPRÉC. CRÉA	63	59	59
791000 - TRANSFERT DE CHARGES D'EX		62	654
791010 - FRAIS ADMINISTRATIF	320	315	215
Autres produits	398 208	378 166	367 296
751100 - PRODUITS COTISATIONS FÉDÉR	279 163	276 388	267 092
751200 - PRODUITS CLUB HALIEUTIQUE	92 961	89 056	88 444
754120 - ABANDONS DE FRAIS PAR LES B	2 462	1 180	
754300 - DONS LEGS	4 695	500	
758000 - PRODUITS DIVERS GESTION CO	3	34	67
758100 - PRODUITS P. V. ET PROCÉDURE	2 260	2 020	350
758110 - PRESTATIONS ET DÉBOURS RE	8 355	6 638	9 613
758130 - RETROCESSIONS MATERIELS		110	20
758140 - INSCRIPTIONS CHALLENGES	5 300		
758610 - ANIMATION ET INITIATION À LA P	3 010	2 240	1 710
Produits d'exploitation	708 209	712 779	790 668
Achats de matières premières	73 432	130 946	97 710
602121 - ACHATS ALEVINS TRUITE FARIO			2 424
602125 - ACHATS TRUITELLES FARIO			968
602131 - ACHATS T.A.C.	28 346	30 444	30 825
602132 - ACHATS CARPES	4 513	8 801	4 571
602133 - ACHATS GARDONS	16 219	50 628	35 403
602134 - ACHATS TANCHES	791	3 901	5 509
602135 - ACHATS BROCHETS	15 201	26 037	7 200
602136 - ACHATS BLACK-BASS	1 625	2 427	1 393
602138 - ACHATS SANDRES		560	4 546
602139 - ACHATS PERCHES			607
602141 - ACHATS ABLES DE HECKEL	5 215	3 661	2 792
602142 - ACHATS ROTENGLES	1 118	2 796	
602220 - ACHATS FOURN. CONS. PRODUI	403	1 693	1 472
Autres achats non stockés et charges externe	265 934	255 968	271 155
604000 - SOUS TRAITANCE PRESTATION	14 564	7 003	3 800
606100 - EAU GAZ ELECTRICITÉ	5 045	4 891	4 877
606280 - CARBURANTS VEHICULES	8 138	4 624	2 870
606300 - ACHATS DE PETIT ÉQUIPEMENT	4 316	5 650	2 747

Détail du Compte de Résultat

	31/12/22	31/12/21	31/12/20
606400 - ACHATS FOURNITURES ADMINIS	5 724	6 434	5 011
606500 - FOURNITURES HABILLEMENT	799	6 769	3 562
611000 - SOUS-TRAITANCE GÉNÉRALE	1 205	1 052	
613230 - BAUX DE PECHE	20 353	18 136	17 078
613500 - LOCATIONS MATÉRIEL DE BURE	2 569	2 511	2 016
613501 - LOCATION ZEENDOC	2 354	2 346	2 339
613510 - LOCATIONS DE MATÉRIEL TECH	46		40
613520 - LOCATIONS DE MATÉRIEL DE TR	718	756	1 082
615200 - ENTRETIEN RÉPARATION BIENS	4 699	5 916	10 885
615400 - TRAVAUX D'INTERETS GENERA	46 732	65 152	93 271
615410 - AUTRES TRAVAUX	3 478	3 939	2 518
615420 - PECHE ELECTRIQUE	930	2 190	3 284
615500 - ENTRETIEN SUR BIENS MOBILIE			285
615580 - ENTRETIEN VEHICULE DE TRAN	6 467	5 099	2 211
615600 - ENTRETIEN MATÉRIEL	647	416	548
616000 - ASS.LOCAUX + RCP + DIVERS	5 127	4 715	4 096
616100 - ASSURANCES VÉHICULES	3 313	3 634	3 369
618100 - DOCUMENTATION GÉNÉRALE	525	534	712
618200 - FORMATION DU PERSONNEL	1 680		
621400 - PERSONNEL EXTERIEUR	2 080		
622600 - HONORAIRES AVOCATS	3 326	2 040	134
622610 - HONORAIRES COMPTABLE	7 440	7 320	7 200
622630 - HONORAIRES DIVERS		1 030	86
622640 - HONORAIRES ASSIST. JURIDIQU		3 000	3 000
622650 - HONORAIRES COMMISSAIRE CO	3 776	3 735	3 636
622700 - FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEU	185	350	4 073
623300 - SALON PÊCHE EXPO	921	1 193	2 200
623330 - ECOLE DE PECHE	12 006	8 954	7 541
623340 - PROMOTION PECHE EXCEPTION	11 356		
623400 - CADEAUX ET RÉCOMPENSES	8 465	13 652	2 880
623700 - PUBLICATIONS ET DÉPLIANTS P	10 320	12 214	24 216
623710 - PUBLICITÉS ET MÉDIAS	24 362	16 873	25 370
623800 - DIVERS (POURBOIRES, DONC C	340	82	177
625100 - VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	19 009	10 167	7 073
625600 - MISSIONS FPPHTEV	5 312	4 596	1 332
625700 - RÉCEPTIONS	1 551	2 205	880
626000 - FRAIS POSTAUX	2 466	3 785	1 521
626100 - FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIO	3 965	4 444	4 029
626200 - FRAIS INTERNET			419
627000 - SERVICES BANCAIRES	824	1 023	1 014
628400 - FRAIS DE RECRUTEMENT DE PE	960		
628800 - COTISATIONS ORGANIS. PARTE	7 842	7 539	7 773
Impôts et taxes	9 386	11 910	7 054
631100 - TAXE SUR LES SALAIRES	1 240	2 821	1 105
631200 - TAXE D'APPRENTISSAGE			192
633300 - FORMATION	1 340	1 755	2 048
635120 - TAXES FONCIÈRES	6 598	6 704	3 584
635400 - DROITS ENREGISTREMENTS	143		
635430 - CARTES GRISES		440	
637800 - TAXES DIVERSES	66	190	125
Salaires et Traitements	228 742	231 970	219 621
641000 - REMUNERATIONS PERSONNEL	227 246	229 919	215 683
641200 - CONGÉS PAYÉS	-1 780	-242	283
641300 - GRATIFICATIONS STAGIAIRES	3 276	2 293	3 655

Détail du Compte de Résultat

	31/12/22	31/12/21	31/12/20
Charges sociales	80 455	81 154	74 292
645100 - COTISATIONS MSA	69 347	70 856	63 838
645200 - MUTUELLE ET PREVOYANCE	9 765	10 220	10 117
645500 - CHARGES S/CONGES PAYES	1 343	79	338
Amortissements et provisions	67 141	69 566	28 616
681110 - DOT. AMORT. S/IMMOBIL. INCOR	1 214	1 341	1 029
681120 - DOT. AMORT. S/IMMOBIL. CORP	65 927	68 225	27 587
Autres charges	33 136	23 892	11 715
651200 - SUBVENTIONS ACCORDEES	12 562	10 686	2 653
651600 - REDEVANCE AUDIOVISUELLE		138	138
651610 - REDEVANCES DIVERSES	3 810	3 228	1 343
653200 - FRAIS D'ASSEMBLEES, DE CONS	16 762	9 832	7 315
654000 - PERTES S/CRÉANCES IRRÉCOU			122
658000 - CHARGES DIVERSES GESTION	2	8	145
Charges d'exploitation	758 227	805 407	710 164
RESULTAT D'EXPLOITATION	-50 018	-92 628	80 504
Produits financiers	2 527	1 496	1 642
761000 - PRODUITS FINANCIERS	2 527	1 496	1 642
Charges financières	4 290	4 572	3 636
661160 - INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS ET D	4 290	4 572	3 636
Résultat financier	-1 763	-3 076	-1 993
RESULTAT COURANT	-51 781	-95 703	78 510
Produits exceptionnels	22 433	26 654	31 409
772000 - PRODUITS DES EXERCICES ANT	7 246	11 318	24 391
775000 - PRODUITS CESSIONS ÉLÉMENT	1 500	750	250
777000 - QUOTE-PART DES SUBVENTION	13 687	14 585	6 768
Charges exceptionnelles	3 624	500	15
671200 - PÉNALITÉS ET AMENDES	450		
672000 - CHARGES SUR EXERCICES ANT	3 174	500	15
Résultat exceptionnel	18 809	26 154	31 394
EXCEDENT OU DEFICIT	-32 972	-69 549	109 904
Contribution volontaires en nature			
Bénévolat			900
870000 - BENEVOLAT			900
Total des produits			900
Personnel bénévole			900
864000 - PERSONNEL BENEVOLE			900
Total des charges			900



📍 31, rue Jules Noël - 87000 Limoges
☎ 05 55 06 34 77
✉ contact@federation-peche87.com
🌐 www.federation-peche87.com
📘 www.facebook.com/federation.peche.87
📷 www.instagram.com/federation.peche.87

Rédaction et création : FDAAPPMA87

Mise en page et impression : APCL Services -
GDS Imprimeurs

Crédits photos : FDAAPPMA87 -
Anne-Cécile MONNIER
Romain MOUNEIX - Freepik

